



Assemblée générale

Quarante-neuvième session

13^e séance plénière

Vendredi 30 septembre 1994, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Essy (Côte d'Ivoire)

La séance est ouverte à 15 h 30.

Allocution de M. Emomali Rakhmonov, Chef d'État et Président du Conseil suprême de la République du Tadjikistan.

Le Président : L'Assemblée va d'abord entendre une allocution du Chef d'État et Président du Conseil suprême de la République du Tadjikistan.

M. Emomali Rakhmonov, Chef d'État et Président du Conseil suprême de la République du Tadjikistan, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Chef d'État et Président du Conseil suprême de la République du Tadjikistan, S. E. M. Emomali Rakhmonov, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Rakhmonov (interprétation du russe) : M'adressant à l'Assemblée de cette importante tribune des Nations Unies, j'aimerais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à cette haute fonction de Président de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que vous serez à la hauteur de cet insigne honneur et que les travaux de cette instance, si importante pour la communauté internationale, seront couronnés de succès.

Réfléchissant au passé, nous pouvons affirmer avec satisfaction que les Nations Unies, en réussissant à franchir les obstacles difficiles que représente l'affrontement politique et idéologique, ont sauvé l'humanité d'une nouvelle catastrophe mondiale. Il nous est possible d'affirmer aujourd'hui que les Nations Unies sont un instrument de paix et de construction universellement reconnu.

Nous apprécions les efforts de maintien de la paix et à caractère humanitaire déployés par les Nations Unies au Tadjikistan. J'estime qu'il est de mon devoir de transmettre les sincères remerciements du peuple tadjik aux Nations Unies, aux pays donateurs, aux organisations internationales, bref à tout un chacun qui fait son possible pour aider notre État dans ces moments difficiles.

Il n'est pas nécessaire de décrire en détail les multiples difficultés qu'a connues notre patrie éprouvée. Les blessures de la guerre civile — cette grave maladie de notre société — ne peuvent être cicatrisées ni par la chirurgie ni par un traitement obligatoire. Elles ne peuvent l'être que lorsque la victime elle-même prend conscience de son mal et utilise de la façon la plus efficace tous les moyens possibles de guérison.

Le peuple de mon pays a eu le mérite de mettre fin à l'effusion de sang, au désordre et à la terreur, et d'emprunter la voie de la construction. En peu de temps et malgré le poids extrêmement lourd que représentaient pour

nous les problèmes politiques, sociaux et économiques, nous avons été en mesure de renforcer la tendance vers la stabilisation de la situation dans notre pays. Nous pouvons affirmer aujourd'hui avec confiance que la situation est tout à fait différente de celle prévalant au début de l'année passée.

Reconnaissant sa responsabilité dans les destinées du pays, le Gouvernement du Tadjikistan a fermement fait part de son engagement à défendre les valeurs communes de l'humanité et de sa résolution à jeter les bases d'un État démocratique et séculaire, basé sur la primauté du droit. En vue de donner suite à ces intentions, nous avons lancé un processus constitutionnel dans notre pays.

Lors de la rédaction de notre Constitution, nous nous sommes inspirés de l'expérience de pays qui ont des traditions démocratiques établies et de conseils d'experts hautement qualifiés de l'Organisation des Nations Unies et de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Nous avons cherché à prendre en considération les normes élevées établies dans les documents fondamentaux du processus d'Helsinki afin que la nouvelle Constitution assure du mieux possible la protection des droits inaliénables de l'homme.

Nous avons l'intention d'organiser un référendum pour que l'ensemble de la population fasse connaître sa décision quant à l'adoption de la nouvelle Constitution; les résultats de ce référendum renforceront l'espoir de réaliser d'autres progrès dans le développement de la société et de l'État. Le projet de Constitution proposé fournira une base légale pour des transformations et réformes démocratiques à venir. Il favorisera, sans aucun doute, leur accélération et les rendra irréversibles. En outre, le Président de la République du Tadjikistan, élu par toute la population, appliquera la Constitution et garantira l'unité et l'intégrité de l'État.

En matière de politique intérieure, les principales questions qui se posent aux dirigeants politiques de notre pays sont celles relatives au renouveau spirituel de notre nation, à l'arrêt d'un affrontement absurde et à la création d'une base sociale pour la compréhension et le pardon mutuels. La solution de ces problèmes favorisera sensiblement la réalisation de progrès sur la voie de la réconciliation nationale.

Je voudrais décrire brièvement à l'Assemblée la façon dont nous voyons le problème. À la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, j'ai dit que seul le dialogue politique pourrait dénouer la crise interne tadjike et mener à la réconciliation nationale et que ce dialogue était l'une de nos priorités principales. Une étude appro-

fondie de l'état de la société et de l'opinion publique en particulier nous ont conduits à envisager un dialogue avec ceux qui n'ont jamais dissimulé leur désir de prendre le pouvoir par la force. En agissant ainsi, nous avons utilisé tous les moyens possibles, y compris les mécanismes régionaux et internationaux. Seule la bonne volonté dont ont fait montre les dirigeants du Tadjikistan a permis l'amorce et la poursuite du processus de négociations.

Il convient tout particulièrement de souligner l'importance que revêtent à cet égard les initiatives du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, les décisions du Conseil de sécurité et l'assistance de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) pour accélérer le processus de réconciliation nationale.

Nous apprécions vivement l'attention indéfectible que le Secrétaire général, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, accorde à l'ensemble des problèmes tadjiks et nous saisissons cette occasion pour lui exprimer notre sincère reconnaissance.

Nous apprécions tout aussi vivement les activités de l'Envoyé spécial du Secrétaire général au Tadjikistan, M. Ramiro Páriz-Ballón, du Groupe d'observateurs des Nations Unies au Tadjikistan et de la CSCE, qui ont beaucoup contribué à la mise en place des mécanismes de négociation.

Je voudrais dire combien nous apprécions les résultats prometteurs des consultations politiques que nous avons eues avec l'opposition tadjike, consultations menées avec la médiation de M. Ramiro Páriz-Ballón à Téhéran pendant la deuxième quinzaine de septembre 1994. Les parties ont signé un accord de cessez-le-feu et d'arrêt des hostilités que nous considérons comme une étape importante sur la voie de la réconciliation nationale, de la paix et de la stabilité au Tadjikistan. Ce document a été accueilli avec satisfaction par le Conseil de sécurité et par toute la communauté internationale. Du haut de cette tribune, je voudrais exprimer l'espoir que la question de l'envoi d'observateurs militaires des Nations Unies au Tadjikistan sera rapidement réglée.

Nous sommes reconnaissants aux Gouvernements et aux peuples de la Fédération de Russie, des États-Unis d'Amérique, du Kazakhstan, de l'Ouzbékistan, du Kirghizistan, de la République islamique d'Iran, de la République islamique du Pakistan et des autres pays et parties intéressés, d'avoir contribué à promouvoir le dialogue intertadjik.

Toutefois, je dois dire avec regret qu'il y a eu une nouvelle flambée de violence, due à une escalade injustifiée de l'opposition armée, qui se manifeste par des actes de terreur, des prises d'otages et d'autres actes de subversion. Ce sont là des actes qui s'écartent des méthodes politiques adoptées par le Tadjikistan pour régler les différends et une manifestation de mépris à l'égard de l'appel lancé par la communauté internationale aux parties tadjikes pour qu'elles fassent preuve de retenue et s'abstiennent de tout acte susceptible d'entraver le processus de négociation.

Nonobstant, les dirigeants politiques du Tadjikistan ont pris une série de dispositions pratiques pour renforcer les mesures de confiance. À sa vingtième session, le Parlement tadjik a décidé de reporter le référendum et les élections. L'objectif des membres du Parlement était d'entraîner dans le processus constitutionnel le plus large éventail possible des forces politiques, de donner à quiconque le souhaitait la possibilité de rentrer dans son pays et de permettre au plus grand nombre possible de nos concitoyens de prendre part aux élections, notamment à ceux qui, contre leur volonté, se trouvaient malheureusement hors du pays. Nous mettons à profit ce temps supplémentaire pour préparer comme il convient les questions d'organisation liées à l'invitation à ces élections d'observateurs des Nations Unies, de la CSCE et d'autres organisations internationales et pays intéressés.

Nous réaffirmons notre position de principe : il faut régler les différends par le dialogue. Nous sommes convaincus que le choix de la force par l'opposition et la réaction qu'elle exige pourraient avoir des conséquences imprévisibles qui pourraient saper le processus de stabilisation de même que les décisions positives obtenues au cours des négociations.

En même temps, il paraît indispensable d'attirer l'attention de l'Assemblée sur un autre aspect très important de la question. Il semble que l'aile irréductible de l'opposition nourrisse l'idée d'étendre la portée géographique du conflit intertadjik en recourant aux mercenaires dans l'affrontement armé. Les conditions sont ainsi créées pour une internationalisation du conflit ce qui, à son tour, risquerait d'étendre le conflit à l'ensemble de l'Asie centrale. On peut facilement imaginer les graves conséquences qui pourraient s'ensuivre.

Je dois également attirer l'attention de l'Assemblée sur notre inquiétude à l'égard de la situation qui règne actuellement chez notre voisin, l'État islamique d'Afghanistan. La communauté internationale ne peut rester indifférente à la situation dans ce pays où une guerre intestine domine aujourd'hui les relations sociales. Le conflit afghan a

engendré un phénomène dangereux : l'apparition d'unités géographiques anarchiques qui pourraient servir de base au terrorisme international et au trafic en toute impunité d'armes et de stupéfiants.

La situation le long de la frontière tadjiko-afghane suscite la tension dans une très vaste région. La fragile épine dorsale de l'équilibre politique de l'Asie centrale pourrait ne pas résister à une pression intense, et les processus destructeurs en cours actuellement en Afghanistan pourraient provoquer un cataclysme régional. Nous exhortons la communauté internationale à examiner sérieusement le problème afghan. En outre, nous sommes convaincus que le relâchement de la tension en Afghanistan aurait une influence extrêmement positive sur la solution du conflit intertadjik. Nous sommes certains que le peuple afghan finira par se réconcilier et par restaurer la paix dans son pays. Nous espérons sincèrement que le peuple d'Afghanistan réalisera très bientôt ces objectifs.

Dans la situation actuelle, où subsistent encore dans le monde de nombreux foyers de tension causés par la guerre froide, les efforts de maintien de la paix de la communauté internationale jouent un rôle particulièrement important. Il est évident qu'un certain nombre de règles limitent le recours aux forces de maintien de la paix des Nations Unies, ce qui réduit l'efficacité des mesures prises par l'Organisation à cet égard.

Je voudrais attirer une nouvelle fois l'attention du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sur la question de l'octroi du statut d'opération des Nations Unies aux forces communes de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI) qui se trouvent au Tadjikistan. Les pays de la CEI aident le Tadjikistan à protéger ses frontières méridionales, qui sont en même temps les frontières communes de la Communauté. Un rôle particulier revient à cet égard à la Russie, qui a été et qui reste le garant de la stabilité et de la sécurité de tous les États d'Asie centrale. Nous ne pensons pas que la présence de forces de maintien de la paix de la CEI dans notre pays soit contraire aux décisions du Conseil de sécurité ou aux initiatives du Secrétaire général de l'ONU pour réaliser la paix au Tadjikistan. En outre, ces forces constituent à nos yeux le facteur décisif de dissuasion et de succès pour ce qui est de venir à bout de la crise qui sévit le long de la frontière tadjiko-afghane. Prenant le problème sous un angle plus vaste, d'aucuns pourraient même y voir l'esquisse d'un nouveau concept de sécurité pour l'ensemble de l'Asie centrale. Nous continuons d'espérer que le Conseil de sécurité jugera utile de reconsidérer notre idée de convoquer une séance extraordinaire du Conseil pour examiner la

situation au Tadjikistan et autour du Tadjikistan, de même que la question de l'octroi du statut de force de maintien de la paix des Nations Unies aux forces communes de maintien de la paix de la CEI.

La tragédie des peuples de Bosnie-Herzégovine, du Rwanda, de Somalie et d'autres points chauds de la CEI est la preuve que le danger d'une catastrophe nucléaire a cédé le pas à des conflits civils causés par des querelles internationales, religieuses ou ethniques, dont l'apparition est devenue le principal souci de la communauté internationale.

Je voudrais dire quelques mots sur la question de la réforme proposée pour notre organisation. Dans l'ensemble, nous appuyons l'idée d'un élargissement du Conseil de sécurité. Cette mesure, d'une part, refléterait les changements qui se produisent actuellement dans le monde et, d'autre part, permettrait d'assurer une représentation plus équitable au sein du Conseil.

Le consensus qui se dégage sur la nécessité d'augmenter le nombre de sièges au Conseil de sécurité améliorera probablement l'efficacité de cet organe central des Nations Unies. Autrement dit, le Conseil accroîtra son potentiel, acquerra plus de dynamisme, augmentera la variété des décisions qu'il prend et créera un éventail d'idées beaucoup plus large.

Le monde est divers et, de ce fait, unique. Sa diversité, cependant, n'empêche pas le processus d'intégration. Un exemple louable est celui de l'Europe. Un meilleur avenir pour l'humanité repose apparemment sur ce genre de processus.

Le Tadjikistan, en sa qualité de membre de la communauté mondiale, envisage son développement futur dans le processus d'intégration à divers niveaux, en coopération avec les pays voisins et lointains, les régions, et les organisations internationales.

Les activités de la CSCE ont montré l'efficacité de cette coopération. Son attitude informelle en ce qui concerne l'intégration accélérée du Tadjikistan à la communauté internationale et la réalisation du mandat de la Mission de la CSCE au Tadjikistan compteront certainement parmi les principaux facteurs de l'achèvement de la réconciliation nationale dans notre pays. Dans une très large mesure, nous comptons sur l'assistance de la CSCE pour renforcer les institutions démocratiques et créer une société fondée sur la primauté du droit et des normes élevées garantissant les droits universels de l'homme et les libertés pour chaque citoyen. Tout en nous préparant activement à participer à la

prochaine rencontre au sommet de Budapest, nous espérons présenter devant cette importante instance notre position sur ces problèmes et définir de nouveaux domaines de coopération.

Il ne fait aucun doute que la question de la participation à la Communauté des États indépendants est pour nous d'une importance capitale.

Notre position actuelle est que l'indépendance et la souveraineté ne doivent pas servir de glaive à une nation mais plutôt de bouclier, lequel doit être robuste mais non pesant. L'indépendance ne doit pas alourdir la vie des hommes; au contraire, elle doit faciliter la vie de chacun et donner à tous les peuples de la terre la possibilité d'être égaux. Les principes d'indépendance et de souveraineté devraient, à l'époque actuelle, être souples et variés, car le principal objectif est de donner aux peuples unis autrefois par des liens historiques profonds la possibilité de réaliser plus largement leur potentiel économique et spirituel pour le bien des générations à venir.

C'est précisément sous cet angle que nous envisageons le développement de la Communauté des États indépendants, qui tente de trouver une formule d'intégration mutuellement acceptable sans nuire aux intérêts nationaux. Malgré certaines difficultés bien connues, la Communauté des États indépendants cherche de manière pragmatique à rationaliser tous les mécanismes d'interaction parmi ses membres.

Je suis convaincu que les dirigeants et les peuples des États membres de la Communauté des États indépendants reconnaissent maintenant cette vérité, à savoir qu'il est irréaliste de s'attendre à ce qu'un pays soit capable à lui seul de renouveler la société et d'effectuer des réformes. Nous sommes confrontés à la réalité historique de la construction de notre avenir par des efforts de coopération et de coordination.

À l'ère postsoviétique, la Russie, membre permanent du Conseil de sécurité, assume un lourd fardeau et la responsabilité du maintien de la paix sur une grande partie du territoire de l'ex-Union soviétique. Nous notons avec une profonde satisfaction que les suprêmes efforts de la Russie commencent à porter leurs fruits. Le peuple multinational du Tadjikistan apprécie hautement et salue les activités de maintien de la paix entreprises par la Russie.

Dans ce contexte, je voudrais relever que les diverses idées — conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, adoption d'une décision sur la prolon-

gation illimitée et inconditionnelle du Traité de non-prolifération, élaboration de programmes régionaux visant à renforcer la paix et la sécurité — et autres propositions avancées par M. Boris Eltsine, Président de la Fédération de Russie, dans l'allocution qu'il a prononcée à la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et destinées à renforcer la sécurité internationale, méritent toutes le plus large soutien.

Le Tadjikistan note avec reconnaissance les initiatives prises par l'Ouzbékistan pour trouver une solution pacifique au conflit à l'intérieur du Tadjikistan et assurer la sécurité et la stabilité dans la région de l'Asie centrale. Elles méritent d'être soigneusement étudiées et appuyées.

Nous apprécions au plus haut point nos relations de bon voisinage avec les États d'Asie centrale. Nous espérons que la sphère de leurs efforts d'intégration s'élargira, dans l'intérêt de tous les pays de la région de l'Asie centrale.

Aujourd'hui, on s'accorde partout à reconnaître que les problèmes de développement socio-économique sont devenus aussi importants et urgents que les questions politiques. Le bien-fondé de cette affirmation est confirmé par les conclusions tirées à la fin du segment de haut niveau du Conseil économique et social, conclusions que nous partageons et approuvons. Nous sommes fermement convaincus que le but principal de la restructuration de l'ONU doit être de préserver et d'accroître le potentiel de l'Organisation de manière à régler tous les problèmes de développement.

Pour la République du Tadjikistan, aux prises avec les difficultés d'une période de transition aggravée par les conséquences des événements tragiques de ces dernières années, le problème de la survie économique est devenu un test crucial. Selon les données des indicateurs de développement publiées par la Banque mondiale, le Tadjikistan fait partie du groupe de pays ayant le plus faible niveau de revenu par habitant.

Aujourd'hui, le Tadjikistan a sérieusement besoin de l'aide de la communauté internationale, non seulement pour redresser son économie mais également pour créer les conditions qu'exige un développement à long terme. Notre pays, qui est un État sans littoral, s'attend en particulier que la communauté internationale se penche sur les questions de développement économique et social et espère que l'appel

qu'il a lancé pour que le Tadjikistan soit inclus dans le groupe des pays les moins avancés sera dûment entendu et appuyé par la communauté des Nations Unies.

Je tiens à assurer les Membres de l'Assemblée que, pour les dirigeants de la République du Tadjikistan, il n'y a pas d'objectif plus important que la réalisation des valeurs communes à toute l'humanité, le calme et la paix dans notre République, la création d'un État du Tadjikistan uni, pacifique et développé. Qu'il me soit permis d'exprimer l'espoir que tous les pays du monde nous aideront à atteindre ce noble objectif.

Il y a 80 ans éclatait la première guerre mondiale, et très bientôt, dans quelques mois, l'humanité célébrera le cinquantième anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale. Ces dates resteront inscrites à jamais dans l'histoire du XXe siècle, dans l'histoire du monde. Pourtant, les dates elles-mêmes ne sont pas aussi importantes que les leçons que nous ont enseignées ces événements.

L'expérience cruelle de la seconde guerre mondiale a convaincu les grandes puissances de la nécessité de créer une organisation internationale dont le but serait d'assurer le maintien et le renforcement de la paix partout dans le monde. La principale réalisation de l'ONU depuis bientôt 50 ans qu'elle existe, a été d'épargner au monde l'embrasement d'une nouvelle guerre mondiale, son évolution s'est faite sur la base du renforcement de la compréhension mutuelle et de la coopération, en tenant compte des intérêts de toutes les parties et de l'égalité des nations, grandes et petites, l'objectif étant de préserver notre planète pour les générations futures.

Alors que le XXe siècle touche à sa fin, nous avons bon espoir que la communauté mondiale non seulement empêchera l'éclatement d'une troisième guerre mondiale mais qu'elle fera de son mieux pour que le XXIe siècle devienne une période de création et de calme sur toute la planète.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le chef d'État et Président du Conseil suprême de la République du Tadjikistan de la déclaration qu'il vient de faire.

S. E. M. Emomali Rakhmonov, chef d'État et Président du Conseil suprême de la République du Tadjikistan, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Allocution de S. A. S. le Prince Albert, Prince héréditaire de Monaco

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Prince héréditaire de la Principauté de Monaco, S. A. S. le Prince Albert.

S. A. S. le Prince Albert, Prince héréditaire de Monaco, est escorté à la tribune de l'Assemblée générale.

Le Président : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Prince héréditaire de la Principauté de Monaco, S. A. S. le Prince Albert et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Prince Albert : Je voudrais tout d'abord vous exprimer, Monsieur le Président, mes sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session, félicitations auxquelles j'associe les membres du Bureau nouvellement élus. Vos éminentes qualités tant personnelles que professionnelles assureront, j'en suis persuadé, le bon déroulement de nos travaux.

Je saisis également cette occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur à cette tribune, S. E. M. Samuel Insanally, qui a su, dans des circonstances souvent difficiles, conduire son mandat avec maîtrise et efficacité. L'occasion qu'il nous a, par exemple, offerte d'exprimer librement nos vues et nos idées sur un certain nombre de problèmes majeurs de notre temps, comme celui du développement, représente une initiative marquante qui inspirera certainement et heureusement la suite de nos réflexions et de nos travaux sur la question.

Je me tourne maintenant vers notre Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour le remercier chaleureusement des efforts qu'il a accomplis pour assumer les missions combien complexes et délicates qui lui furent confiées par notre Assemblée générale et le Conseil de sécurité au cours des derniers mois.

Ces efforts ont été d'autant plus méritoires que l'état du monde, à bien des égards, ne cesse de se détériorer. À la naissance ou à la renaissance de certains conflits sont venus s'ajouter l'aggravation ou l'élargissement de certains autres, parfois anciens mais non moins virulents. La brutalité et la violence, y compris de nature interethnique, ont

trop souvent déferlé sans que de réels moyens existent ou soient disponibles pour remédier rapidement aux conséquences et aux maux qui en découlent.

Si nous avons pu nous réjouir de certaines évolutions heureuses et encourageantes en Afrique du Sud — dont nous saluons le retour à la vie démocratique — ou au Moyen-Orient, de nombreux conflits latents demeurent, d'autres ont éclaté ou sont sur le point de le faire. Des peuples entiers sont encore et toujours sous le joug de la dictature. La barbarie et les souffrances qu'elle entraîne sont d'autant plus vives et douloureuses que les méthodes tortionnaires ont progressé au rythme des avancées scientifiques et techniques.

Les crimes de l'extrême civilisation rejoignent les crimes de l'extrême barbarie. Les femmes, les enfants, les personnes âgées, les êtres les plus faibles et les plus vulnérables, demeurent plus que jamais menacés et meurtris. Lorsque la paix s'effondre, d'autant plus brutalement qu'elle était fragile, la guerre devient rapidement totale et les populations civiles, notamment les plus démunies, sont rarement épargnées.

Il ne reste plus alors à la communauté internationale, émue et bouleversée, qu'à se tourner, en désespoir de cause, vers l'action humanitaire. La Bosnie-Herzégovine, le Rwanda en sont les exemples les plus révélateurs. Cette action humanitaire s'inscrit, la plupart du temps, dans le contexte de situations dramatiques et de circonstances politiques complexes qui nuisent à sa mise en place et rendent, malgré la hâte et les efforts déployés, ses résultats aléatoires.

Ayant à l'esprit les décisions prises par le Conseil de sécurité en Bosnie-Herzégovine pour la protection des populations civiles et s'inspirant de l'initiative courageuse et généreuse prise récemment par la France au Rwanda avec l'appui africain et celui des Nations Unies, la communauté internationale, pour répondre à ce défi qui pourrait à nouveau se poser, ne devrait-elle pas se doter d'un instrument conventionnel?

Grâce à cet instrument, les États parties s'engageraient, par avance, à autoriser en cas de conflits l'établissement de zones de protection et de sécurité réservées aux enfants, aux femmes et aux personnes âgées sans moyens de défense. Ces zones devraient, bien entendu, être bien délimitées, avec l'accord de l'État ou des États concernés. Des voies spéciales d'accès à celles-ci — aéroports, routes et chemins de fer neutralisés — devraient être prévues dans ce traité afin de permettre l'acheminement de l'assistance humanitaire. La protection de ces zones et leur fonctionnement

devraient être assurés par des agents non armés, de préférence volontaires, placés sous l'égide et la responsabilité de l'ONU, porteurs de signes distinctifs, par exemple de casques blancs, comme cela a déjà été évoqué.

La Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre du 12 août 1949, qui prévoit déjà des zones et localités sanitaires et de sécurité, sans les rendre toutefois obligatoires, pourrait largement inspirer et contribuer à nos réflexions à cet égard. La protection des éléments les plus vulnérables de la population non belligérante — enfants, femmes, personnes âgées — ne mérite-t-elle pas un véritable engagement international?

Il serait particulièrement important et symbolique qu'à l'occasion de son cinquantième anniversaire, après examen d'une étude d'opportunité élaborée par le Secrétaire général, notre Organisation décide de se doter d'un instrument ouvert à la signature de tous les États prévoyant l'établissement de zones humanitaires en période de conflit.

Ainsi, le Haut Commissariat pour les réfugiés, l'UNICEF, les institutions caritatives internationales telles que le Comité international de la Croix-Rouge, ou certaines organisations non gouvernementales reconnues pour leur action humanitaire, pourraient être mieux en mesure d'apporter rapidement : protection, secours et assistance aux populations civiles frappées par des conflits meurtriers et le déni de leurs droits les plus élémentaires.

S'il est plus que jamais important que notre Organisation se dote de moyens efficaces pour protéger les populations civiles innocentes, il ne faudrait pas négliger, pour autant, les générations futures. En puisant démesurément dans les ressources naturelles de notre planète, en détériorant, souvent par simple négligence notre environnement, nous compromettons l'avenir et le bonheur de nos enfants. La Principauté de Monaco en est pleinement consciente et s'efforce d'apporter un concours à la mesure de ses moyens à la protection de l'environnement, ainsi qu'à la lutte contre la pollution des océans et des mers.

En raison de sa vocation maritime, Monaco a mis principalement et traditionnellement l'accent sur la protection des ressources de l'environnement marin. De nombreuses initiatives ont été prises, en ce sens, au niveau local, régional et même international. La Principauté est toujours disposée à accroître ses efforts et à renforcer la coopération internationale dans ces domaines.

Une collaboration avec l'Organisation des Nations Unies existe d'ailleurs, à ce titre, depuis 1961. À la suite

d'un accord conclu entre l'Agence internationale de l'énergie atomique et le Gouvernement monégasque, un laboratoire international de radioactivité marine fonctionne en Principauté. Ce laboratoire a acquis une expérience importante et intéressante dans le domaine de la mesure des taux de radioactivité des mers et des océans. Avec le concours du Programme des Nations Unies pour l'environnement, il a développé, à l'échelle mondiale, différentes formes de surveillance du milieu marin.

Proclamer 1998 «Année internationale des océans et des mers», comme le propose le Conseil économique et social, offrirait, j'en suis persuadé, l'occasion de renforcer cette collaboration internationale et d'établir un nouveau bilan propre au milieu marin après celui de Rio de Janeiro, dressé en 1992 à l'occasion du Sommet de la Terre.

Dans cet esprit, notre intérêt s'est vivement porté sur certaines conclusions de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà des zones économiques exclusives et les stocks de poissons grands migrateurs, tenue ici même, en août dernier. Le cri d'alarme lancé, à la suite notamment du rapport élaboré par la FAO, à propos de la surexploitation des mers et des océans, ne peut laisser insensible. L'utilisation parcimonieuse des ressources halieutiques si précieuses et le renforcement de la lutte contre la pollution marine, devraient continuer à faire l'objet de la plus vive et de la plus attentive préoccupation de la part de notre Organisation.

L'Accord récemment adopté à propos de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, dont nous saluons ici l'heureux aboutissement, sont la preuve qu'avec de la bonne volonté, la communauté internationale peut trouver des formules convenables qui ménagent les intérêts de chacun tout en préservant l'intérêt général. Penser globalement c'est aussi agir localement.

Seule, en effet, une coopération mondiale peut permettre de résoudre les graves problèmes liés à la sauvegarde de notre environnement et, par conséquent, répondre aux défis immenses auxquels nous sommes et nous serons de plus en plus confrontés. En pensant aux générations futures, je ne peux m'empêcher de faire allusion à l'avenir de notre Organisation qui, l'an prochain, événement majeur, fêtera son cinquantième anniversaire.

Les importantes conférences mondiales, que ce soit celle sur la population et le développement qui vient de se terminer au Caire, celle sur le développement social prévue à Copenhague en mars prochain, ou encore, la quatrième

Conférence mondiale sur les femmes qui se tiendra en septembre 1995 à Pékin sont et seront l'occasion d'enrichir nos réflexions et nos moyens d'intervention dans les domaines essentiels pour l'avenir.

Les travaux engagés en vue d'améliorer le fonctionnement de l'Organisation et de ses structures sont encourageants. Le Gouvernement Princier les suit avec intérêt.

Je ne saurais terminer cette intervention sans remercier les membres du Conseil de sécurité et les États qui ont contribué aux opérations de maintien de la paix et sans souligner combien la Principauté apprécie à sa juste valeur les sacrifices réalisés. Des hommes et des femmes mis au service de l'Organisation ont perdu leur vie. Nous nous inclinons et rendons hommage à leur mémoire. Nous devons veiller, et c'est une responsabilité fondamentale, à une meilleure protection de ces «soldats» de la paix en pensant également à leurs épouses, à leurs enfants, et à leurs familles.

Notre action est, et doit rester, en premier lieu au service de l'homme, du soulagement de ses souffrances et de ses malheurs. Ne faudrait-il pas enfin, comme l'écrivait André Breton, «que l'homme passe, avec armes et bagages, du côté de l'homme»?

Je tiens à souhaiter, au terme de mon allocution, très vivement et très sincèrement, plein succès aux travaux de cette quarante-neuvième session de l'Assemblée générale.

Je forme l'espoir que, grâce à la bonne volonté de tous, à la compréhension mutuelle, nous soyons en mesure d'apporter des solutions pratiques et efficaces, en conformité avec l'esprit et la lettre de la Charte des Nations Unies, aux questions essentielles qui sont soumises à notre examen.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Prince héritaire de la Principauté de Monaco de la déclaration qu'il vient de prononcer.

S. A. S. le Prince Albert, Prince héritaire de Monaco, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères, de la culture, de la jeunesse et des sports du Liechtenstein, S. E. Mme Andrea Willi.

Mme Willi (Liechtenstein) (*interprétation de l'anglais*) : Tout d'abord, qu'il me soit permis de vous féliciter,

Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale pendant sa quarante-neuvième session. Je vous souhaite plein succès et je tiens à vous assurer de l'appui de ma délégation. Je tiens aussi à rendre hommage à votre prédécesseur, S. E. l'Ambassadeur Samuel Insanally, du Guyana, pour la façon excellente et compétente dont il a dirigé les travaux de la quarante-huitième session.

Sous sa direction éclairée, les États Membres des Nations Unies ont entamé, au cours de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, un dialogue créatif et constructif sur une question qui aura probablement une grande incidence à l'avenir sur les travaux et la crédibilité des Nations Unies, à savoir la représentation équitable et l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité. Le rapport du Groupe de travail, adopté le 14 septembre par l'Assemblée générale, indique clairement que le début de ces discussions a été positif mais qu'il reste beaucoup à faire, dans un esprit constructif et ouvert, pour parvenir à une solution acceptable pour tous les États Membres. Bien qu'une discussion détaillée de cette question délicate doive se poursuivre au sein du Groupe de travail, je tiens à répéter que, au stade actuel, le Gouvernement du Liechtenstein accorde la plus haute importance au maintien de l'efficacité et de l'efficience des travaux du Conseil de sécurité, et qu'il estime parallèlement que les discussions du Groupe de travail devraient porter non seulement sur l'élargissement de la composition du Conseil, mais aussi, dans une mesure tout aussi grande, sur ses méthodes de travail.

La deuxième session du Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social, qui se tiendra à Copenhague en mars 1995, vient de terminer ses travaux il y a exactement trois semaines. Le Gouvernement du Liechtenstein trouve encourageants les résultats de cette session, qui prouvent que le processus préparatoire est sur la bonne voie. Nous sommes certains que les consultations que l'Ambassadeur Somavía doit tenir pendant la dernière semaine d'octobre permettront de jeter des bases solides pour les travaux de la troisième session et rapprocheront les États Membres de l'objectif important de l'élaboration d'un document final qui puisse être adopté par consensus. Le Sommet mondial pour le développement social pourrait être un événement capital pour l'avenir de l'humanité, et nous ne devons pas laisser passer une telle occasion de promouvoir le progrès social et de meilleures normes de vie dans une plus grande liberté, ce qui est l'un des objectifs les plus nobles de l'Organisation. Cette réunion, comme le reconnaît le projet de document final, est étroitement liée à d'autres conférences importantes, notamment la Conférence internationale sur la population et le développement, qui s'est achevée avec succès le 13 septembre au Caire, et la

quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui se tiendra à Beijing en septembre 1995.

Entre autres questions soumises à l'examen de l'Assemblée générale, le projet de document final mentionne également l'Année internationale de la famille, que nous continuons de célébrer. Je tiens à souligner que, de l'avis du Gouvernement du Liechtenstein, un résumé et une analyse concis des activités entreprises dans le cadre de l'Année internationale de la famille, aux plans national et régional, pourraient contribuer de façon significative au succès des deux conférences mondiales des Nations Unies prévues pour 1995, et aider en même temps à faire de l'Année internationale de la famille, non pas un événement isolé, mais plutôt un événement ayant un effet continu et à long terme sur les politiques nationales ainsi que sur la coopération régionale et internationale. Le Liechtenstein a entrepris diverses activités visant à célébrer l'Année internationale. Entre autres, il a consacré les activités commémoratives de sa fête nationale, le 15 août, aux objectifs de l'Année internationale. Le Gouvernement du Liechtenstein se félicite donc de tout coeur de la décision prise en septembre 1993 par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/237 de tenir une conférence internationale sur la famille, qui aura lieu ici, à New York, le 18 octobre, et il espère pouvoir aider à faire en sorte que l'Année internationale ait un impact durable.

M. Arzoumanian (Arménie), Vice-Président, assume la présidence.

À notre avis, la diplomatie préventive, telle qu'énoncée dans l'«Agenda pour la paix», peut et devrait être utilisée plus souvent et plus efficacement. Nous nous félicitons des activités de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Depuis, en particulier, la réunion au Sommet tenue en 1990 à Paris, lors de laquelle les dirigeants de 36 États ont signé la Charte de Paris pour une nouvelle Europe et se sont engagés à l'appliquer, la CSCE a montré qu'elle pouvait jouer un rôle extrêmement utile s'agissant de surveiller des situations particulières et d'entamer des processus de négociation. Selon nous, une meilleure coordination des activités de la Conférence et de celles des Nations Unies peut donner des résultats très positifs.

L'environnement politique international a changé. L'ONU, qui s'est vu octroyer le rôle qui lui revenait de droit dans la promotion et le maintien de la paix et de la sécurité internationales, a désormais, entre autres tâches principales, celle de jouer un rôle plus actif que jamais dans le règlement des conflits. Malheureusement, il convient de répéter cette année encore que le nombre et l'ampleur des

conflits dépassent à eux seuls les capacités de l'Organisation. Il n'existe aucune région au monde où il n'y ait un conflit quelconque; les conflits régionaux sont devenus une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Nous sommes conscients que le maintien de la paix doit être et restera l'un des instruments les plus importants de l'Organisation pour sauvegarder la paix et la sécurité dans le monde, mais les opérations de maintien de la paix doivent être dotées de mandats bien définis et se situer dans des calendriers réalistes et raisonnables. Depuis que le Liechtenstein est devenu Membre des Nations Unies en 1990, les dépenses effectuées au titre des opérations de maintien de la paix ont considérablement augmenté. Nous sommes conscients que l'évolution de la situation mondiale a rendu inévitable l'augmentation des activités de maintien de la paix, mais il convient aussi de noter que de telles dépenses constituent un fardeau de plus en plus lourd pour les budgets nationaux.

À cet égard, nous nous félicitons de la création du poste de Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne et de la nomination de M. Karl Theodor Paschke à ce poste. Nous espérons que cette mesure significative permettra d'améliorer la gestion financière de l'ONU et qu'elle favorisera en même temps le règlement ponctuel et complet des quotes-parts de tous les États Membres, tant au titre du budget ordinaire que de celui des activités de maintien de la paix.

Le Gouvernement du Liechtenstein attache la plus haute importance à la promotion et à la protection des droits de l'homme, et je tiens à souligner que la Déclaration et le Programme d'action adoptés par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme en juin 1993 peut constituer, si elle est suivie de l'application intégrale de ses dispositions, un jalon important dans l'histoire des Nations Unies. L'Assemblée générale a pris à sa quarante-huitième session une première mesure très importante en adoptant le mandat du Haut Commissaire au droits de l'homme, poste qui a fait pendant très longtemps l'objet de discussions. Je remercie l'Ambassadeur Ayala Lasso pour tous les efforts qu'il a déployés jusqu'ici en s'acquittant de cette tâche très difficile, et je tiens à l'assurer de notre plein appui. Cependant, une action accrue et déterminée de la part de l'Assemblée générale est nécessaire, y compris l'allocation d'un pourcentage accru du budget des Nations Unies au Centre pour les droits de l'homme, afin de lui permettre de s'acquitter de son mandat avec une efficacité encore plus grande encore.

L'Organisation des Nations Unies célébrera bientôt son cinquantième anniversaire et se prépare à le faire avec dignité. J'aimerais remercier la Secrétaire générale adjointe

Gillian Sorensen des efforts inlassables qu'elle a consacrés aux activités commémoratives de l'Organisation. Le jubilé est aussi une bonne occasion de faire mieux connaître les objectifs et les travaux des Nations Unies aux personnes, aux peuples, qui sont au centre des efforts de l'Organisation. Le Liechtenstein souhaite contribuer à la réalisation de cet objectif et a par conséquent planifié plusieurs activités qui seront annoncées en temps opportun. J'aimerais cependant saisir cette occasion pour mentionner brièvement un projet qui nous tient particulièrement à coeur et qui, croyons-nous, a un lien direct avec les Nations Unies.

Dans l'une des premières contributions du Liechtenstein au débat général, après son accession au statut de Membre de l'Organisation des Nations Unies, S. A. le Prince Hans Adam II, Prince régnant et Chef d'État du Liechtenstein, a présenté à la quarante-sixième session de l'Assemblée une initiative portant sur certains aspects de l'autodétermination; il est revenu sur ce sujet lors de sessions ultérieures, y compris la quarante-huitième. L'autodétermination a été très importante dans l'histoire de l'ONU et elle est, bien entendu, consacrée en tant que principe dans sa Charte. Comme des représentants du Liechtenstein l'ont expliqué à plusieurs occasions, notre initiative cherche à ouvrir à la discussion dans la communauté internationale certains aspects du droit à l'autodétermination et à favoriser une application plus souple et plus pratique de ce droit.

L'année dernière, à la demande de la délégation du Liechtenstein, une nouvelle subdivision a été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, intitulée «Exercice effectif du droit à l'autodétermination par l'autonomie». Nous avons eu un débat très intéressant à la Troisième Commission, à l'issue duquel les États Membres, tout en convenant de reprendre la question ultérieurement, ont préféré s'en abstenir à la présente session, la quarante-neuvième, de l'Assemblée générale. Les réactions et les commentaires exprimés pendant et après le débat par un grand nombre de pays, ainsi que des événements survenus sur la scène internationale, nous ont conforté dans l'idée que cette initiative est opportune et potentiellement valable pour la communauté internationale. Nous la poursuivrons donc aussi constructivement que possible.

Il nous semble qu'à ce stade il serait particulièrement approprié d'aborder la question dans un cadre non pas politique mais universitaire, plus propice à des résultats concrets. S. A. le Prince Hans Adam II a donc, en tant que partie de la contribution du Liechtenstein à la célébration du cinquantième anniversaire, octroyé un don à la Woodrow Wilson School of Public and International Affairs de l'Uni-

versité de Princeton pour créer un programme de recherche sur l'autodétermination, sous l'égide du Centre d'études internationales de la Woodrow Wilson School. Deux conférences doivent être organisées en mars et en juin 1995 dans le cadre de ce programme de recherche. Elles seront ouvertes à la participation de tous les États Membres des Nations Unies, et j'invite tous les États à continuer à oeuvrer avec nous pour faire progresser cette question d'une importance cruciale.

Le droit international est le meilleur moyen d'assurer le respect des droits et des libertés fondamentales ainsi que de la paix et de la sécurité internationales. Dans le cas du Liechtenstein, c'est aussi le seul moyen. Je réaffirme donc notre volonté de coopérer avec tous les États pour continuer de renforcer le droit international afin d'assurer un avenir sûr, pacifique et prospère aux générations futures.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de Malte et ancien Président de l'Assemblée générale, S. E. l'Honorable Professeur Guido de Marco.

M. de Marco (Malte) (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens à m'associer aux autres orateurs pour féliciter le Président de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session. Les travaux de l'Assemblée générale, au cours des prochains mois, bénéficieront certainement de la richesse de son expérience politique et professionnelle, ainsi que de ses qualités personnelles.

Dans ses nouvelles responsabilités, il succède à M. Insanally qui, en sa qualité de Président de l'Assemblée générale lors de la quarante-huitième session, a continué à conférer à ce poste un rayonnement important alors même que le système des Nations Unies et l'instance même qui en est au centre, l'Assemblée générale, deviennent de plus en plus le véritable pôle de la vie internationale.

Alors que cinq ans se sont écoulés depuis la fin de la guerre froide la communauté internationale connaît toujours des situations douloureuses dans les domaines politique, économique et social.

De jour en jour les médias nous bombardent d'images de souffrance : victimes de guerres fuyant des zones de combat et abandonnant le fruit de toute une vie de travail; réfugiés traversant les déserts et les océans dans des efforts surhumains pour s'éloigner de situations où la dignité humaine est bafouée, où la signification même des droits de

l'homme est perdue depuis longtemps; pauvres et nécessiteux entretenant l'espoir d'échapper à des communautés où le développement est absent ou refusé.

La liste des souffrances est interminable. La plupart d'entre nous sont troublés et indignés face à l'impuissance apparente de la communauté internationale à s'attaquer aux causes profondes de ces souffrances.

Nous tendons à rattacher bon nombre de ces situations à la fin de la guerre froide et à ses séquelles, conscients que la transition dans les relations de pouvoir international a eu des conséquences dépassant de beaucoup son impact politique immédiat. Elle a influé de différentes manières sur la dynamique économique et sociale non seulement des États en transition mais d'autres encore — effet tâche d'huile aussi difficile à endiguer qu'à définir et à cerner.

Nous entrons dans une phase historique marquée et assombrie par des conflits régionaux — guerres qui sèment la mort et la destruction et qui, en quelques semaines, parfois quelques jours, réduisent à néant les réalisations sociales et économiques.

La tentation existe de s'immuniser contre les conséquences tragiques de ces fléaux en abdiquant notre devoir collectif qui consiste à éliminer la souffrance. Chaque fois que la communauté internationale cède à cette tentation, elle est ramenée à la rude réalité par l'irruption de graves situations qui ne peuvent que nous bouleverser.

Les antagonismes qui remontent loin dans le temps ont dégénéré en situations de conflit et de guerre civile faisant resurgir un lourd passé d'animosités ethniques, religieuses et tribales. Des massacres d'une ampleur sans précédent ont bouleversé la conscience collective.

La transition a créé un vide. Dans leur tentative de combler ce vide, les forces nouvelles et fragiles des dirigeants politiques démocratiques doivent souvent faire face à des forces antagonistes économiques, politiques et sociales désireuses de protéger leurs intérêts en maintenant une situation instable. Les trafiquants de stupéfiants et d'armes, les spécialistes de blanchiment de l'argent et les agents économiques dénués de scrupules ne peuvent que tirer profit d'un environnement fiscal, politique et social non réglementé. Souvent, ils unissent leurs forces pour saper la consolidation de la démocratie et la primauté du droit. La communauté internationale a compris depuis longtemps que ces fléaux ne peuvent être combattus isolément. La coopération s'est renforcée dans des régions où les frontières ne permettent pas de stopper la propagation de la criminalité.

La lutte contre les fléaux actuels exige également une coopération bilatérale et régionale accrue. Les régions peuvent tirer des enseignements les unes des autres étant donné que les différentes voies d'un commerce illicite, allant des stupéfiants au plutonium, semblent étendre leurs tentacules sur le monde entier. L'essentiel est, toutefois, de restaurer un environnement social que le florissant commerce illicite envahit et exploite.

La protection de la dignité de tout être humain, qui passe par le plein respect du droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne, doit rester le moteur de notre action collective.

Nous nous déclarons tous attachés aux principes proclamés il y a 46 ans dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Toutefois cet engagement a souvent pâti d'une attitude pragmatique qui consiste à fermer les yeux — philosophie qui revient à s'accommoder du moindre mal pour, prétendument, éviter un mal plus grand. Le caractère fallacieux de cette attitude s'est manifesté bien des fois, depuis la corruption au sein du corps politique jusqu'au totalitarisme au niveau des instances nationales en passant par les crimes transfrontières et le terrorisme international.

Depuis cinq ans nous parlons de la création d'un nouvel ordre international. Les paroles et le lieu étaient dignes d'éloges tout comme l'engagement de bien faire. Dans notre euphorie, nous avons supposé que notre désir d'établir une communauté mondiale nouvelle où triompheraient le droit, l'ordre et le développement, était universellement partagé.

De cruelles réalités ont prouvé qu'en émettant cette hypothèse nous avons omis de noter que notre désir de bien faire se heurterait aux intentions mauvaises de certains. Ce défi, pensait-on, pouvait venir essentiellement de régimes existants que nous avons, à juste titre, cherché à mettre hors la loi — sans guère réaliser que les causes premières de cette situation étaient plus vastes et résidaient dans le manque d'équilibre et de développement harmonieux des systèmes économiques et socio-politiques.

La fin cette année de l'Uruguay Round et la création de l'Organisation mondiale du commerce pourraient nous ouvrir la voie vers des pratiques commerciales plus transparentes et plus équitables. Le commerce est la force motrice de la stabilité sociale et de la croissance économique. Le manque d'activité économique viable sape les bases des sociétés démocratiques, les fragilise et les conduit à l'instabilité. On ne peut que louer les efforts que font les peuples et les gouvernements de nombreux États pour créer des

infrastructures économiques stables. Leur entreprise ne peut être menée à bien sans le soutien constant des États développés pratiquant de longue date une économie de marché.

Une méthode d'approche nouvelle exige que nous nous équipions comme il faut pour faire face aux défis à venir. Au niveau national, les structures politiques et socio-économiques doivent garantir la dignité de chacun.

Le 21 septembre dernier, Malte a célébré le trentième anniversaire de son indépendance. Au cours de ces 30 ans, nombreux ont été les défis rencontrés et les leçons apprises. La démocratie fondée sur la dignité de chaque citoyen est une tâche qui requiert de toutes les forces sociales un attachement toujours renouvelé au droit à la liberté d'opinion.

Le pluralisme est un catalyseur essentiel dans le processus démocratique et il exige que nous honorions ce qu'il signifie de la manière la plus complète dans les différents domaines où il se manifeste. Si puissant que cet élan puisse être lorsqu'il est donné par des gouvernements, il est menacé chaque fois qu'un gouvernement autoritaire présume qu'il peut régner par diktat. Au cours des sept dernières années, mon gouvernement s'est engagé à renforcer le pluralisme dans des domaines essentiels tels que la radiodiffusion, l'éducation et le commerce. Le pluralisme est un vote de confiance envers le peuple, et un gouvernement élu démocratiquement ne peut que faire écho à la confiance que lui ont témoignée les électeurs.

La consolidation de la démocratie n'a pas été le seul défi à affronter. Au cours de ces 30 années, nous avons transformé radicalement une économie qui était entièrement dépendante de la présence de bases militaires étrangères en une économie prospère grâce aux secteurs financiers, industriels et touristiques en plein essor. Cette transition a donné à Malte le dynamisme économique que l'on attendait de nous en temps que futur membre de l'Union européenne. Nous relevons avec satisfaction la décision prise en juin dernier au Sommet de Corfou d'inclure Malte dans la prochaine étape de l'élargissement de l'Union européenne.

Ce bien-être économique a permis au gouvernement de consolider une politique sociale inspirée par le concept de la solidarité. Au cours de ces trois décennies, nous avons instauré des projets assurant l'égalité d'accès des hommes et des femmes en prévoyant des structures formelles appropriées sur le plan social et en matière d'éducation.

En appliquant cette politique, le gouvernement n'a pas ignoré la responsabilité qui lui incombe d'assurer une vie

digne à tous grâce à des programmes allant d'une assistance médicale gratuite pour tous les ressortissants aux soins des personnes âgées et à l'intégration des handicapés.

Aujourd'hui, Malte peut à bon droit se dire une nation en paix avec elle-même et avec les autres. Tout en restant conscients de nos limites, nous n'avons jamais laissé la superficie de notre pays entraver notre participation réfléchie dans la vie internationale. Lors de la récente signature de l'Accord sur l'application de la Partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, de nombreux représentants ont reconnu le rôle qui revenait à Malte dans le lancement du concept du patrimoine commun, concept qui est aujourd'hui le principe directeur d'un certain nombre de conventions. Malte reste attachée à créer une société mondiale reposant sur les principes de la dignité et de la solidarité.

Au cours des siècles, Malte a vu son existence marquée par la contradiction entre sa superficie et son importance stratégique. De ce fait, il a fallu comprendre l'importance de la stabilité régionale par la coopération. Depuis notre indépendance, nous avons cherché à mieux saisir l'importance de la stabilité en Méditerranée. Les progrès enregistrés dans le processus de paix au Moyen-Orient depuis la signature de la Déclaration de principes et des Accords de Washington, le 13 septembre 1993, permettent de mieux comprendre l'importance de cette interdépendance entre la sécurité de l'Europe et celle de la Méditerranée.

Malte a été la première — et parfois la seule — à préconiser dans les instances internationales la nécessité d'un dialogue méditerranéen, et elle n'a cessé de faire des propositions à cet effet. Au cours des années écoulées depuis l'Acte final d'Helsinki, nous avons fait ressortir le lien entre la sécurité en Europe et la sécurité dans la Méditerranée.

Aujourd'hui, la dimension méditerranéenne figure au premier plan de l'ordre du jour international. Des deux côtés de cette «mer de la destinée», la nécessité d'un forum méditerranéen a été soulignée, — non pas pour créer encore un autre organe international mais en tant qu'aspect de la logique de l'existence, compte tenu des nombreux problèmes de la région. Ces problèmes vont du chômage au surpeuplement, au terrorisme et aux luttes ethniques, tout cela sur une voie étroite qui affecte la stabilité de la région et au-delà, menaçant ainsi l'avenir de millions de personnes.

Nous ne pouvons donc manquer de faire écho au Ministre des affaires étrangères, Alain Juppé, qui, dans sa

déclaration à l'Assemblée, a dit que la France souhaitait que l'Europe organise une instance de coopération faisant appel à tous les États de la Méditerranée, et que ce serait là l'un des principaux objectifs de la France lorsqu'elle assumerait prochainement la présidence de l'Union européenne. Nous nous félicitons également de la déclaration faite à la 6e séance plénière par le Président du Conseil des ministres de l'Union européenne — le Ministre des affaires étrangères Klaus Kinkel — selon laquelle l'Europe attache une grande importance à la sécurité en Méditerranée.

La coopération fondée sur les principes traduit une réalité maltaise fondamentale et essentielle. C'est grâce à l'application de ce concept bien réfléchi au niveau européen et international le plus large que, au sein de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), Malte a lancé l'initiative selon laquelle la Conférence se proclamerait un arrangement régional pour le maintien de la paix et de la sécurité aux termes du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, déclaration adoptée par les chefs d'État et de gouvernement de la CSCE au deuxième Sommet d'Helsinki.

En demandant une approche nouvelle au niveau régional, nous ne pouvons manquer de répéter notre soutien et notre attachement au processus de la CSCE. La CSCE a été la première à donner une forme concrète à l'interconnection des dimensions politiques, économiques et humaines. La CSCE ne demande pas à être copiée dans ses moindres détails dans d'autres régions, mais elle fournit un modèle d'instauration de la confiance auquel les autres régions peuvent aspirer.

La nécessité d'une approche nouvelle s'est fait sentir depuis longtemps aux Nations Unies. Les initiatives prises par Malte alors qu'elle assumait la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session, il y a quatre ans, donnent peu à peu des résultats. Cependant, il est tout à fait légitime de se demander si les résultats sont à la mesure des efforts déployés. Mon gouvernement se félicite de la résolution qui a été adoptée récemment sur la revitalisation de l'Assemblée générale, et y voit une mesure allant dans le bon sens. Pour importante qu'elle soit, cette mesure ne peut manquer d'en entraîner d'autres destinées à renforcer le rôle de cette instance.

Nous devons maintenir le rôle central de l'Assemblée générale dans le cadre des Nations Unies. C'est la seule instance où tous les Membres sont des membres permanents. À notre avis, l'Assemblée générale doit mettre au point et définir le mécanisme d'établissement des faits qui est le sien. Nous devons également veiller à assurer ce

que l'ancien Secrétaire général Javier Pérez de Cuéllar appelait «une relation constitutionnelle équilibrée». Maintenir cette relation avec et entre les principaux organes de l'Organisation, y compris l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Secrétariat, est important non pas en tant que problème intéressant le fonctionnement intérieur de l'Organisation, mais parce qu'elle concerne la garde de la paix confiée aux Nations Unies».

Dans son rapport «Agenda pour la paix», le Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali souligne l'importance de l'Assemblée générale en tant qu'instance universelle lorsqu'il demande que l'on reconnaisse la capacité qu'elle a d'examiner et de recommander des mesures appropriées pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il dit notamment :

«À cette fin, il est essentiel d'encourager tous les États Membres à faire appel à elle pour qu'elle puisse accroître son influence sur la prévention et la limitation des tensions.» (A/47/277, par. 36)

À cet égard, les réformes liées à la restructuration du Conseil de sécurité, dont nous espérons qu'elles feront l'objet d'une négociation l'an prochain, ont un point commun qui tient au changement qualitatif qui en résulterait. Mon gouvernement étudie les propositions déjà soumises, notamment la proposition de l'Italie présentée hier par son ministre des affaires étrangères, M. Martino.

Nous célébrerons l'an prochain le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. La communauté internationale est de plus en plus consciente de l'ampleur des préoccupations communes qui scelle notre destin en tant que communauté mondiale. Un certain nombre de conventions internationales font expressément référence au patrimoine commun de l'humanité.

L'acceptation universelle de ce principe est à mettre à notre crédit collectif. Elle confirme le sens des responsabilités et de l'équité qui inspire les États Membres lorsqu'ils s'acquittent de leurs obligations envers les générations présentes et futures. Seule une profonde solidarité est de nature à assurer la survie de la planète. Ce sens des responsabilités entre générations honore vraiment l'humanité.

Malte a souligné la nécessité d'une unité pour coordonner et contrôler des secteurs liés au patrimoine commun. Une convergence de tous les efforts devient indispensable si l'on veut que ces initiatives, nées de conventions, puissent fonctionner et atteindre leur objectif.

On ne pourra éviter le scénario d'une fragmentation institutionnelle qu'en créant un contrôle institutionnel dans l'intérêt des régions que nous gardons sous tutelle pour le bien des générations futures. Plutôt que de réinventer la roue, nous proposons une transition et une évolution du rôle du Conseil de tutelle, car nous sommes convaincus qu'il pourrait symboliser ce point de convergence.

Nous avons pris note de la partie du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation qui traite du Conseil de tutelle, et en particulier de la recommandation faite à l'Assemblée générale d'engager la procédure devant mener à la suppression de cet organe conformément à l'Article 108 de la Charte. Comme le Secrétaire général, nous pensons qu'avec la fin de l'Accord de tutelle sur les Palaos, le Conseil, tel qu'il a été conçu, a achevé sa tâche.

Le concept de tutelle — concept de la *Common Law* britannique fondamental dans son aspect fiduciaire — est le reflet de la mission confiée à la Société des Nations, puis à l'Organisation des Nations Unies, concernant certains Territoires. Nous devons appliquer le concept de tutelle aux nouvelles réalités. À notre avis, l'ONU garde sous tutelle pour le bien de l'humanité son patrimoine commun et ses préoccupations communes : environnement; ressources de la mer et des fonds marins; climat; droits des générations futures et protection des droits de la personne dans des situations de total effondrement des organes de l'État. Nous gardons tout cela en tutelle pour le bien de l'humanité, et un Conseil de tutelle amélioré et redéfini pourrait être un organe approprié à cette fin.

Les défis de l'heure exigent que nous portions un regard neuf sur le système des Nations Unies. Nous ne saurions aspirer à un nouvel ordre mondial tout en nous obstinant à considérer les mécanismes institutionnels de l'ONU à travers le prisme de la guerre froide, qui n'est plus adapté à la réalité et que le cours de l'histoire a brisé. Nous devons concevoir l'ONU en tant que système d'adaptation complexe, un système qui, sans renoncer à ses idéaux d'origine et à ses principes fondamentaux, répond de manière appropriée et rapide aux besoins de l'heure, une Organisation qui prévoit plutôt qu'elle ne réagit, une Organisation qui façonne une nouvelle mentalité tout en repassant les plis et en réparant les déchirures du tissu des relations internationales.

Le défi de l'heure n'est pas un mur matériel qui divise. Notre génération pourra un jour contempler avec fierté ses réalisations. Les cérémonies qui ont récemment marqué le départ des troupes étrangères d'Allemagne viennent nous rappeler à quel point les réalités politiques diffèrent au-

jourd'hui de celles qui existaient lorsque le mur de Berlin coupait une ville, une nation et un continent avec autant d'indifférence qu'il avait coupé l'âme et l'esprit de l'Europe.

Tout aussi stupéfiant a été le passage d'une Afrique du Sud bâtie sur le bastion de l'apartheid à une Afrique du Sud démocratique qui chérit la dignité de tous ses citoyens.

Les murs de la division sont aussi en cours de démantèlement au Moyen-Orient, où la détermination et la bonne volonté politique peuvent et doivent assurer la pleine jouissance de la souveraineté et des droits politiques de tous les peuples qui vivent dans la région.

Toutefois, il y a bien d'autres situations auxquelles nous repenserons un jour avec colère. La tragédie des enfants de Bosnie-Herzégovine; les corps pourrissants, massacrés, flottant sur les rivières du Rwanda, les millions de réfugiés dont la vie est gâchée par une attente sans fin, les autres millions de personnes découragées et opprimées qui mènent une existence sans dignité constituent un défi lancé aujourd'hui à notre volonté politique.

L'année 1995 est une année de défi. C'est l'année du Sommet mondial pour le développement social et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, les deux prochains chaînons de la triade qui a débuté par la Conférence sur la population et le développement, qui s'est récemment tenue au Caire. Trois conférences qui, avec Habitat II, exigent une méthode d'approche mondiale axée sur le développement plutôt que sur la promotion d'ordres du jour occultes sans rapport avec le règlement de questions essentielles, des questions essentielles qui touchent des milliards d'individus vivant dans une pauvreté abjecte et dont la moitié s'endorment quotidiennement la faim au ventre.

Il existe un rideau de la pauvreté qui continue de créer une grande division et qui devient plus implacable encore lorsque nous nous détournons du concept de solidarité. L'émancipation n'est qu'un cliché si elle ne permet pas d'assurer une existence digne à cet océan d'êtres humains privés de leurs droits les plus fondamentaux à la vie, à la liberté et à la sécurité de l'individu.

Au moment où nous prononçons des déclarations, nous ferions bien de souligner notre volonté d'éliminer les causes qui sont à l'origine de tant de misère, d'épreuves et de douleur. Nous ferions mieux encore de prendre le ferme engagement d'aider les États qui ont besoin de notre solida-

rité, des États qui exigeront que nos actes soient à la hauteur de nos paroles.

La solidarité signifie tendre la main et non la retirer. La solidarité est le matériau d'une plus grande sécurité qui garantit des moyens d'existence et la dignité à des millions d'individus. La solidarité est un élément essentiel de la promotion du développement dans la vie et l'esprit des hommes, et donc des relations complexes qui guident la communauté internationale.

Notre legs aux générations futures ne pèsera pas lourd si le développement et la solidarité ne s'accompagnent pas du respect des normes internationales régissant les droits de l'homme. L'importance de la primauté du droit et de la démocratie exige que la communauté internationale garantisse les droits de l'individu. Le déni de liberté est le refus de cet oxygène qui permet à une communauté développée de vivre en harmonie avec elle-même et les autres. Ce n'est pas une liberté abstraite qui constitue le défi du XXI^e siècle : c'est la responsabilité qui incombe à l'ONU de devenir l'instrument qui permettra de transformer les principes en actes concrets.

Face au défi de la solidarité, une seconde génération de l'ONU devra servir de guide pour l'humanité dans sa longue marche vers la paix dans la liberté.

M. Jayakumar (Singapour) (*interprétation de l'anglais*): Tout d'abord, j'ai le grand plaisir de féliciter le Président de son élection à l'unanimité. Comme les autres collègues qui m'ont précédé, je suis sûr qu'il nous guidera avec efficacité tout au long de cette session. Nous voudrions également qu'il soit pris acte de notre gratitude envers son prédécesseur, l'Ambassadeur Insanally qui a présidé une session très mouvementée et fructueuse.

La fin de la guerre froide n'a pas apporté la fin des conflits. Au contraire, elle a donné naissance dans des États à de nombreux conflits ethniques et religieux meurtriers, qui ont entraîné dans leur sillage destruction, chaos et souffrance. Les principales puissances étant préoccupées par leurs problèmes intérieurs, économiques, politiques, sociaux et autres, le monde n'a pas eu d'autre choix que de se tourner vers l'Organisation des Nations Unies pour demander de l'aide. Premièrement, il n'y a pas d'autre option. Deuxièmement, il faut espérer que libérée de la rivalité passée entre les superpuissances qui l'avait paralysée, l'ONU sera maintenant en mesure de réaliser les objectifs de ses pères fondateurs : créer un monde meilleur.

Ces dernières années, avec la multiplication constante des demandes d'intervention de l'Organisation des Nations Unies, celle-ci a dû faire face simultanément à de nombreux foyers de troubles dans le monde entier. Au cours de ses 42 premières années d'existence, soit jusqu'en 1988, l'Organisation des Nations Unies avait lancé 13 opérations de maintien de la paix, alors qu'en l'espace de quelque six à sept années, elle a connu 21 opérations de maintien de la paix. Les dépenses relatives au maintien de la paix ont également augmenté de manière spectaculaire, passant de 350 millions de dollars en 1986 à 3,4 milliards de dollars prévus pour 1994.

Longtemps, les relations internationales ont été régies à l'intérieur d'un système inter-États, le principe qui prévalait étant le respect de la souveraineté des nations indépendantes. L'attention de la Charte des Nations Unies continue de porter sur la manière dont la communauté internationale peut faire face aux menaces à la paix et aux problèmes de sécurité entre États-nations, par opposition aux crises existantes à l'intérieur d'un État. La communauté mondiale et l'Organisation des Nations Unies en particulier ont relativement peu d'expérience dont elles peuvent s'inspirer pour gérer les conflits internes à un État et le maintien de la paix à l'intérieur d'un État. Les dilemmes auxquels le Conseil de sécurité a été confronté dans les cas de la Somalie, d'Haïti, de la Bosnie et du Rwanda, pour ne citer que quelques exemples, démontrent que l'Organisation ajuste en permanence son approche quant à la manière de répondre à ces défis.

Ces nouveaux défis que représente la résolution de conflits internes aux États sont appelés, semble-t-il, à se perpétuer. Le rapport pour 1994 du Programme des Nations Unies pour le développement sur l'indice de développement humain indique que, sur 82 conflits militaires mondiaux intervenus depuis 1991, 79 étaient de nature interne aux États. L'Organisation des Nations Unies qui représente la conscience du monde, peut-elle éviter de s'impliquer dans de tels conflits? D'une part, elle est critiquée pour ne pas être intervenue au Rwanda dès le début de la guerre civile. Pour certains, en intervenant, elle aurait permis d'éviter l'immense catastrophe humanitaire qui afflige ce pays. Par ailleurs, d'autres soutiennent qu'après avoir été impliquée dans des conflits internes aux États, l'Organisation n'est pas prête à endosser la responsabilité implicite de la prise en charge d'un pays pour y assurer le rétablissement de la stabilité politique et de la santé économique, qui sont bien entendu nécessaires pour éviter le retour de la famine, du chaos et d'autres troubles.

Les États Membres en viennent à reconnaître que l'ONU n'est pas sans limitations politiques, financières et institutionnelles. Nous ne pouvons pas raisonnablement attendre de l'Organisation des Nations Unies qu'elle résolve toutes les formes de guerres civiles à l'intérieur de frontières nationales. Pour l'instant, nous sommes revenus à l'approche plus onéreuse, mais peut-être plus logique, consistant à réagir aux situations, au cas par cas. Mais l'Organisation aura inévitablement besoin d'établir des directives et des critères, formels ou autres, pour décider de l'endroit où son engagement est nécessaire et du moment où il est efficace.

Le Conseil de sécurité semble avoir déjà pris des mesures en ce sens. Dans une déclaration faite en mai 1994, il a convenu que l'existence d'une menace à la paix et à la sécurité internationales et d'un objectif politique clairement défini dans un mandat précis sont des facteurs qui doivent être pris en considération lors du lancement de nouvelles opérations de maintien de la paix. Il faut également prendre en considération s'il existe un cessez-le-feu et si les parties se sont engagées dans un processus de paix dans l'intention de parvenir à un règlement politique. Il est important de noter que le Conseil de sécurité a également demandé à être informé des ressources probablement disponibles pour de nouvelles opérations. Il ne s'agit là que de directives préliminaires. Il sera nécessaire de les compléter, de les affiner et de les modifier pour mieux répondre aux défis changeants du moment sur le plan de la paix et de la sécurité.

Dans bon nombre de conflits internes, il est probablement plus efficace de s'attaquer à leurs causes sous-jacentes et d'assurer les bases du développement socio-économique. Les causes premières de bien des conflits sont de nature socio-économique : la répartition de ressources rares et l'absence de développement. Dès lors, nous pourrions faire mieux en nous concentrant sur l'aide au développement, l'éducation, une bonne administration et sur la réalisation d'une infrastructure de base pour établir les fondements d'une société civile. Selon que de besoin, ces mesures devront être accompagnées et complétées par la diplomatie préventive. Les opérations de maintien de la paix sont un palliatif et ne sauraient se substituer à la résolution des causes premières de conflits.

À une époque où il est demandé à l'Organisation des Nations Unies d'assurer des rôles nouveaux et complexes de chef de file sur le plan de la paix et de la sécurité internationales, et de s'y adapter, les problèmes financiers persistants qui l'assaillent doivent être résolument abordés et surmontés. L'élément central est le suivant : une fois qu'ils ont décidé de lancer une opération de maintien de la paix,

les États Membres ne peuvent se permettre d'échouer, notamment par manque de ressources. La crédibilité même de notre organisation serait mise en doute si après l'avoir mandatée pour qu'elle entreprenne de nouvelles opérations de maintien de la paix, nous la laissions hésiter et échouer parce que les États Membres ne veulent pas ou ne peuvent pas lui fournir les fonds nécessaires.

Malheureusement, le Secrétaire général a dû à nouveau, en juillet dernier, mettre en garde les Présidents du Conseil de sécurité et l'Assemblée générale contre la situation financière précaire de l'Organisation des Nations Unies, notamment pour ce qui est du maintien de la paix. Si nous ne faisons rien, ces mises en garde se répéteront d'année en année. Avec les nombreux défis multidimensionnels auxquels l'Organisation est confrontée, il est difficile d'imaginer comment elle sera en mesure de remplir efficacement ses fonctions si elle doit vivre ainsi au jour le jour. Il est temps que les États Membres abordent sérieusement la question des ressources financières et s'y attaquent avec fermeté une fois pour toutes.

Il n'y a qu'une seule solution à la crise financière des Nations Unies : les États Membres doivent payer leurs contributions en totalité et en temps voulu. Sans nos règlements, l'Organisation des Nations Unies ne peut tout simplement pas fonctionner.

Plusieurs États Membres n'ont pas honoré les obligations légales et contraignantes leur imposant de payer leurs contributions intégralement et en temps voulu. Les paiements obligatoires et légitimes sont inconditionnels et incombent à tous les États Membres. En fait, les États Membres, au plan individuel, n'ont aucune raison de ne pas verser — ou de menacer de ne pas verser — leurs contributions aux Nations Unies, vu que chaque État Membre a la possibilité de présenter ses arguments pour ou contre toute activité des Nations Unies. Chaque État Membre a également la possibilité d'examiner en détail les incidences budgétaires de chaque décision et peut ainsi négocier un consensus avec les autres États Membres, comme cela est le cas pour toutes les questions budgétaires.

Mais laissons là ces propos qui ont été suffisamment répétés. En vue d'encourager les paiements en temps voulu, les États Membres devraient examiner des propositions déjà en cours de discussion au sein des Nations Unies, telles que l'imposition d'intérêts sur les paiements tardifs, compte tenu cependant et comme il se doit de la situation difficile des pays les moins développés. Nous aimerions également proposer que les États Membres saisissent l'occasion symbolique du cinquantième anniversaire de l'Organisation des

Nations Unies pour régler leurs arriérés et repartir sur une saine base financière. Les États Membres pourraient prendre l'engagement commun de régler toutes leurs contributions non acquittées aux Nations Unies avant cette journée symbolique de 1995.

Le Conseil de sécurité joue un rôle particulièrement décisif au sein des Nations Unies. La Charte lui confère la responsabilité fondamentale de maintenir la paix et la sécurité internationales. Comme le souligne la Charte, les obligations financières d'un État Membre des Nations Unies constituent l'un des plus élémentaires devoirs qu'impose la qualité de Membre de l'Organisation. Alors si un membre permanent du Conseil de sécurité ne peut même pas remplir cette obligation de base, la question se pose de savoir comment il peut assumer la lourde et grave responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales au nom de tous les États Membres. Il nous faut établir le principe selon lequel les membres permanents du Conseil de sécurité, vu leur position privilégiée, ne devraient pas avoir d'arriérés. En fait, ils devraient constituer un exemple pour les autres Membres de l'Organisation en s'acquittant de leurs obligations financières. Pour la même raison, les membres permanents doivent continuer d'assumer des responsabilités particulières dans le financement du maintien de la paix.

J'espère que les États Membres examineront nos propositions de façon sérieuse. J'estime que ces dernières peuvent aboutir à des résultats concrets en améliorant la situation financière des Nations Unies et même établir la base d'une meilleure gestion par les Nations Unies des défis difficiles de cette nouvelle ère. Singapour s'engage pleinement à travailler avec le Secrétaire général et les États Membres en vue de résoudre la crise financière de l'Organisation.

Il est prévu qu'en raison de la hausse des coûts portant sur les opérations de maintien de la paix, un des débats les plus animés dans les années à venir sera la répartition entre les États Membres des dépenses relatives au maintien de la paix. Avec d'autres États Membres, Singapour s'efforcera d'établir des critères politiques et économiques objectifs en vue d'améliorer le barème. Il est clair que toute mesure ponctuelle, arbitraire ou volontaire dans ce domaine aura peu de chances de réussir vu le caractère particulièrement délicat de cette question. Des débats — qui pourront être longs — seront nécessaires avant de pouvoir aboutir à un consensus sur un nouveau barème. Pour sa part, Singapour est disposée à payer davantage au titre des dépenses de maintien de la paix à condition que d'une part cela résulte d'une réforme globale du barème en matière de maintien de

la paix, et que d'autre part le problème que posent ceux qui ont des arriérés soit sérieusement pris en considération.

Nous avons parcouru un long chemin depuis la création des Nations Unies, il y a 49 ans. Il est temps pour nous de réaffirmer notre objectif de créer un monde meilleur, comme l'envisage notre Charte. N'est-ce pas le meilleur moment, à la veille de notre cinquantième anniversaire, pour que nous mettions l'Organisation des Nations Unies sur des bases financières saines et que nous jetions les bases d'un essor de ses activités et programmes pour les 50 prochaines années?

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne à présent la parole au Ministre des affaires étrangères du Danemark, S. E. M. Niels Helveg Petersen.

M. Petersen (Danemark) (*interprétation de l'anglais*) : Le rôle unique des Nations Unies est de promouvoir le bien-être de l'homme, la sécurité et le développement des nations et la protection de notre monde commun. L'Organisation fut fondée en vue de maintenir la paix et la sécurité et d'utiliser les mécanismes internationaux pour la promotion du progrès économique et social de tous les peuples.

Les activités des Nations Unies en matière de maintien de la paix sont un défi pour toutes les nations. Pour le Danemark, il s'agit là d'une question tout à fait prioritaire. Les Nations Unies peuvent compter sur mon pays pour répondre efficacement et rapidement aux besoins de l'Organisation en ce qui concerne la fourniture de troupes, de police civile, d'agents de surveillance des frontières et de personnel chargé des opérations de secours humanitaires. Nous avons pris nos dispositions pour rendre cela possible, même avec un préavis très court. Un exemple récent est la décision du Danemark de fournir du personnel civil dans le cadre des actions humanitaires et de promotion des droits de l'homme en Haïti.

Nous sommes favorables à une combinaison des opérations de maintien de la paix avec celles relatives aux secours humanitaires. La mise sur pied de forces en attente renforcera la capacité de répondre rapidement aux crises naissantes. Le Danemark est prêt à participer en fournissant encore plus d'éléments, et il procède actuellement à la mise sur pied d'une brigade internationale pour ce faire.

Le maintien de la paix a ses propres spécificités. Elles sont différentes de l'entraînement militaire classique. Les troupes chargées du maintien de la paix doivent agir en conformité avec leur rôle et leur mandat. Comme cela a été dit récemment, la patience, la persévérance et les moyens de

pression sont des éléments fondamentaux pour l'accomplissement des missions de maintien de la paix. Soixante-treize nations fournissent aujourd'hui des contingents, des observateurs militaires ou de la police civile aux nombreuses opérations en cours. Le nombre de pays qui fournissent des troupes est en augmentation. Cela souligne le besoin de formation.

Le Danemark se tient prêt à partager sa grande expérience et son savoir dans le domaine de la formation et des impératifs liés au maintien de la paix. La coopération entre les États baltes, les pays nordiques et le Royaume-Uni concernant un bataillon de maintien de la paix baltique illustre à souhait cette coopération. À l'heure actuelle, une section lituanienne sert dans le bataillon danois en Croatie.

Le maintien de la paix à l'échelle mondiale revient cher. Tout comme le sont les contingents entraînés et équipés, les fonds sont limités. Nous devons avoir recours à l'avenir à la diplomatie préventive. En Macédoine, nous avons observé les effets positifs du premier exemple de déploiement préventif.

La communication entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents est impérative. Plus de progrès sont nécessaires dans ce domaine, par exemple sous forme de consultations régulières entre les membres du Conseil de sécurité, les États qui fournissent des contingents et le Secrétariat.

Le maintien de la paix pose l'importante question de la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé. Les agents du maintien de la paix agissent en tant que force neutre. Ils doivent jouir de la plus grande sécurité possible. Les attaques contre eux ne peuvent être tolérées. Nous appuyons fermement les efforts des Nations Unies pour rédiger un traité juridiquement obligatoire dans ce domaine.

L'«Agenda pour la paix» (A/47/277) a ouvert la voie à un débat sur un rôle plus actif des Nations Unies dans la recherche de la paix et le maintien de la paix. Nous voulons espérer que l'«Agenda pour le développement» (A/49/935) donnera lieu à une discussion aussi importante sur le rôle des Nations Unies en matière de développement. Les politiques de développement doivent être adaptées aux problèmes sociaux, économiques, d'environnement, religieux et ethniques existants.

Nous ne pouvons pas livrer les batailles de demain avec les armes d'hier.

Mon gouvernement est fier d'accueillir à Copenhague, en mars 1995, le Sommet mondial pour le développement social. Pour ce Sommet, le premier du genre, la gageure sera de jeter de nouvelles bases de paix grâce au développement. Il offrira une occasion unique de surmonter la division Nord-Sud par des méthodes nouvelles. Nous devons éliminer la pauvreté et permettre à chacun de gagner sa vie. Nous devons favoriser l'intégration sociale en encourageant la mise en place de sociétés justes, sûres et stables où chacun joue son rôle. La discrimination sous toutes ses formes doit être éliminée, les droits de l'homme respectés et la vie des enfants et des jeunes améliorée.

Comme la Conférence de Beijing sur les femmes, le Sommet devra prendre le ferme engagement d'assurer la pleine égalité entre les hommes et les femmes et d'accroître la contribution des femmes au progrès social et au développement.

Si l'on a progressé dans les préparatifs du Sommet, des difficultés subsistent encore et le temps presse. Le Secrétaire général ne ménage aucun effort pour promouvoir le Sommet de Copenhague et en assurer le succès. Il est indispensable que les États Membres épaulent le Secrétaire général dans les mesures qu'il prend pour faire progresser le processus. Le Sommet représente pour les dirigeants mondiaux l'occasion de s'engager et d'engager leurs gouvernements à créer un monde meilleur et plus juste.

Les Membres peuvent être certains qu'en tant qu'hôtes du Sommet, nous ferons tout pour en assurer le succès. Nous nous réjouissons à l'avance de pouvoir accueillir à Copenhague les chefs d'État ou de gouvernement.

La Conférence mondiale sur les droits de l'homme, de 1993, a marqué un tournant dans les activités des Nations Unies visant à encourager et à protéger les droits de l'homme. Il est réconfortant de voir l'une de ses recommandations clefs mise en oeuvre avec la création du poste de Haut Commissaire aux droits de l'homme. Il conviendrait maintenant de prendre des mesures pour accroître sensiblement les ressources destinées au programme des Nations Unies pour les droits de l'homme. Nous devons faire en sorte que le Haut Commissaire puisse s'acquitter pleinement de son mandat.

Les droits de l'homme sont un facteur vital dans la prévention et le règlement des conflits. Voilà pourquoi nous devons mettre au point de nouvelles méthodes de surveillance des droits de l'homme. L'une de ces mesures pourrait consister à réunir une équipe d'inspecteurs des droits de l'homme pour aider le Haut Commissaire.

La liberté d'expression est un droit de l'homme fondamental. La fatwa contre Salman Rushdie et d'autres constitue une violation flagrante de ce droit. Nous demandons instamment au Gouvernement iranien de se dissocier de cette menace.

De plus en plus, nous comprenons que les actes ou la négligence de chaque pays pris individuellement affectent d'autres pays et leur population. Toutes les nations ont un avenir commun que nous devons protéger des catastrophes nucléaires, de la détérioration de l'environnement et des armes de destruction massive.

Tchernobyl nous a appris combien cet aspect de la sécurité était important. Mon gouvernement est gravement préoccupé par le fait que le niveau des normes de sécurité appliqué dans de nombreuses installations nucléaires en service en Europe centrale et orientale et dans la Communauté d'États indépendants est dangereusement bas. Nous devons remédier à cette situation.

La Conférence de Rio, en 1992, a remis l'accent sur l'environnement et le développement. Le Danemark est déterminé à respecter les principes de Rio. Notre aide au développement international qui est de l'ordre de 1 % du produit national brut (PNB) procède des principes du développement durable. Elle permet de fournir aux pays en développement et aux pays en transition les ressources financières additionnelles dont ils ont besoin pour réaliser leur objectif d'un développement durable.

Notre avenir commun exige aussi que nous progressions vers le désarmement, le contrôle des armes et les mesures de confiance. Cela suppose la limitation des armes de destruction massive, des armes chimiques et biologiques ainsi que des armes devant être utilisées dans l'espace. La période est propice à la réalisation de ces objectifs et au renforcement du rôle des Nations Unies.

La réforme de l'Organisation des Nations Unies est nécessaire. Le Danemark est pour un Conseil de sécurité fort. Nous convenons que le Conseil doit être adapté au monde d'aujourd'hui et qu'il doit être élargi. Ce faisant, il faut en priorité augmenter le nombre des sièges réservés aux membres non permanents, en se fondant sur le principe d'une répartition géographique équitable. Un nombre réduit de nouveaux sièges pourraient être attribués à des membres permanents.

Nous conférons aux Nations Unies le mandat de maintenir la paix, la sécurité et le développement partout dans le monde, sans lui fournir les moyens financiers

nécessaires à cette fin. Il est inacceptable, par exemple, que les pays contributeurs de troupes ne puissent être remboursés et je ne comprends pas comment certains États Membres peuvent préconiser l'intervention des Nations Unies, y compris les opérations de maintien de la paix, et refusent ensuite de payer la facture.

Le Danemark se félicite du retrait d'Estonie et de Lettonie — le 31 août dernier, conformément aux accords conclus —, des dernières troupes de l'ancienne Union soviétique. C'est véritablement là un événement historique d'une grande importance pour les futures relations entre les États baltes et la Russie, pour la stabilité dans la région de la Baltique et pour la sécurité de l'Europe. Ces accords doivent maintenant être pleinement mis en oeuvre par toutes les parties pour que l'élan acquis soit maintenu.

Pour ce qui est de l'ex-Yougoslavie, des résultats importants ont été obtenus depuis la création du Groupe de contact. La décision des autorités de l'ancienne République de Yougoslavie de fermer la frontière serbo-bosniaque et d'accepter une surveillance internationale est la conséquence directe des pressions exercées par la communauté internationale.

Le rejet par les Serbes de Bosnie du plan de paix doit conduire à les isoler davantage encore. Les sanctions restent l'un des instruments les plus efficaces de notre politique d'isolement. Voilà pourquoi nous nous félicitons de l'adoption, la semaine dernière par le Conseil de sécurité, de la résolution 942 (1994).

Cela étant, nous saluons le report de la question de la levée de l'embargo sur les armes. Le Danemark est convaincu que la levée de l'embargo sur les armes risquerait d'étendre le conflit. Elle perturberait les négociations de paix, qui conjuguent les efforts des Nations Unies, de l'Union européenne, des États-Unis et de la Russie, et rendrait impossible la présence de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU).

La FORPRONU joue un rôle indispensable car elle s'efforce de maintenir la paix tout en soulageant les souffrances de la population. Avec ses 1 400 soldats, policiers et observateurs dans l'ex-Yougoslavie, le Danemark est l'un des principaux pays contributeurs de troupes à la FORPRONU. Nous sommes décidés à maintenir notre participation à cette opération.

À notre avis, le verrouillage strict et efficace de la frontière entre la Serbie et Monténégro et la Bosnie-Herzégovine est un élément nouveau et décisif. Avec un court

préavis, le Danemark a envoyé la Mission de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie pour surveiller cette frontière.

Le Danemark continue de contribuer sensiblement à l'oeuvre de secours humanitaire dans l'ex-Yougoslavie. La coordination par l'ONU et l'Union européenne progresse dans de bonnes conditions. Le Danemark a mis du personnel et des moyens financiers à la disposition de cette entreprise.

Nous condamnons énergiquement la reprise des «nettoyages ethniques» que les Serbes pratiquent systématiquement. Les personnes responsables de ces atrocités doivent être traduites devant le tribunal international créé pour juger les personnes présumées responsables de crimes commis dans l'ex-Yougoslavie.

Au Moyen-Orient, la volonté politique et des négociations poussées ont suscité une percée historique. Le Danemark se félicite vivement de la signature de la Déclaration de principes entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) en 1993 et de la Déclaration signée entre Israël et la Jordanie en 1994. L'Accord Gaza-Jéricho a été l'étape importante suivante. Il convient maintenant que la communauté internationale appuie ces mesures pour maintenir cet élan.

La tenue d'élections justes et libres à Gaza et sur la Rive occidentale marquera un progrès sensible. Nous encourageons l'Autorité palestinienne et le Gouvernement israélien à assurer la prompte mise en oeuvre du processus électoral.

Des progrès devaient également être réalisés dans les négociations entre la Syrie et Israël et entre le Liban et Israël. Nous saluons la volonté politique manifeste de toutes les parties de poursuivre leurs efforts pour permettre ces progrès. Ils ne peuvent que bénéficier sensiblement de la paix et l'ONU continue de jouer un rôle important à cet effet.

Les événements tragiques survenus au Rwanda ont révélé la faiblesse de l'ONU et de la communauté internationale. Ils ont montré que nous n'étions pas en mesure de réagir efficacement et en temps voulu. Il reste le défi de créer la stabilité et d'assurer au Rwanda les conditions propres à son développement. Pour ce faire, la communauté internationale devra mener un effort, à une large échelle, qui ne pourra réussir que s'il est solidement établi au Rwanda et dans les pays de la région.

En Afrique, il est encourageant de voir la République d'Afrique du Sud occuper à nouveau son siège à l'Assemblée. Elle participe maintenant pleinement aux travaux de l'Organisation des Nations Unies. L'Afrique du Sud a montré au monde qu'il était possible de passer pacifiquement de la répression à la démocratie. Elle a donné un exemple. Cela confirme également que l'ONU a un rôle à jouer dans la réforme d'une société de répression.

Le Danemark a été un solide partisan des forces du changement démocratique en Afrique du Sud. Il continuera de lui apporter son important soutien financier pour consolider la démocratie.

Pour les États Membres, la meilleure façon de contribuer aux efforts de l'ONU est de confirmer à nouveau leur volonté d'appliquer la Charte, d'accélérer le processus de réforme et, effectivement, de verser leur quote-part. L'Organisation des Nations Unies est, et doit continuer d'être, un instrument vital au service des peuples du monde.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Guatemala, S. E. Mme Gladys Marithza Ruiz Sánchez de Vielmán.

Mme Ruiz Sánchez de Vielmán (Guatemala) (*interprétation de l'espagnol*) : Qu'il me soit permis de féliciter le Président de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session ordinaire et de lui offrir la pleine coopération de la délégation guatémaltèque dans les tâches importantes qui l'attendent. Je tiens également à exprimer notre reconnaissance à l'Ambassadeur Samuel Insanally pour la façon dont il a présidé l'Assemblée générale à sa précédente session. Ses distinctions enorgueillissent la région d'Amérique latine et des Caraïbes.

Je tiens également à adresser nos remerciements au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour sa gestion compétente des activités de l'Organisation, et à renouveler notre appui aux efforts qu'il déploie.

Compte tenu des changements importants qui sont intervenus ces dernières années, nous participons à cette Assemblée avec beaucoup d'espoir. Les événements qui se sont produits dans certaines régions du monde nous permettent d'envisager avec optimisme un avenir de coexistence pacifique entre les nations. Cependant, dans d'autres régions, nous sommes préoccupés par l'apparition de nouveaux foyers de tension qui affaiblissent le pouvoir de l'État en tant que catalyseur des divers secteurs sociaux, situation

qui menace sérieusement la trame sociale ainsi que les normes mêmes qui favorisent la coexistence pacifique entre les êtres humains.

Pour le Guatemala, les relations internationales doivent reposer sur un profond respect des principes et des normes du droit international. La coexistence pacifique entre les États ne peut être réalisée que par le strict respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'égalité juridique des États.

Le multilatéralisme a connu un nouvel élan sur la scène internationale et contribue de façon accrue et intégrale à la solution de problèmes nouveaux et anciens. Dans la mesure où nous avons confiance en l'action multilatérale et que nous parvenons à la définir de façon appropriée et efficace, nous pourrions progresser vers un ordre international stable qui favorisera la paix et le bien-être de l'humanité. Dans ce contexte international, qui a également modifié le concept de sécurité mondiale, le problème qui se pose est de comprendre et d'affronter les nouveaux risques que connaît l'humanité dans son ensemble.

Le Guatemala connaît une période particulièrement importante de son histoire. Tout récemment encore, le peuple guatémaltèque, devant des événements historiques sans précédent, s'est organisé et mobilisé, et a fait preuve de profondes convictions démocratiques qui ont permis le rétablissement de l'ordre constitutionnel qui avait été bouleversé et qui a amené à la présidence celui qui était le défenseur des droits de l'homme.

M. Sucharipa (Autriche), Vice-Président, assume la présidence.

Les antécédents du Président de notre pays, M. Leon Carpio, sont bien connus et constituent la meilleure garantie de l'engagement et de la volonté du Gouvernement guatémaltèque de lutter pour le plein exercice des droits de l'homme et la recherche de la paix par le dialogue et la négociation.

Le Gouvernement a amplement démontré sa volonté politique par des mesures concrètes visant à trouver un règlement à une problématique extrêmement vaste et variée, au moyen du lancement d'une politique économique, sociale et culturelle qui tient compte des caractéristiques de la réalité pluriculturelle du pays, y compris les propositions émanant de la société civile, dont font naturellement partie les propositions présentées par la population autochtone du Guatemala.

L'engagement en faveur des droits de l'homme se trouve également indubitablement renforcé par les importants progrès accomplis dans les négociations de paix menées avec l'Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca (URNG) dans le but de mettre un terme à l'un des conflits armés les plus anciens d'Amérique latine. Parmi lesdits progrès, il faut souligner l'Accord global sur les droits de l'homme, assorti d'une surveillance et d'une vérification internationales. Dans le cadre du processus de négociation, les accords suivants ont été conclus cette année : l'Accord-cadre pour la reprise du processus de négociation signé à Mexico le 10 janvier 1994, qui stipule que tous les accords devront prévoir des mécanismes de vérification nationale et internationale, dont l'ONU sera responsable; l'Accord concernant le calendrier des négociations et l'Accord général relatif aux droits de l'homme, signés à Mexico le 29 mars 1994, l'Accord sur la réinstallation des populations déracinées, signé à Oslo le 17 juin 1994, et l'Accord sur la Commission chargée de faire la lumière sur les violations des droits de l'homme, signé à Oslo le 23 juin 1994.

Tous les Guatémaltèques et la communauté internationale sont pleinement conscients de la ferme décision du Gouvernement de négocier avec sérieux et détermination pour arriver à la signature des accords de paix selon le calendrier convenu. C'est grâce à la patience et à la souplesse du Gouvernement guatémaltèque — que chacun lui reconnaît — qu'il a été possible d'arriver à des accords, en dépit de multiples difficultés. Les représentants des pays amis — le Mexique, la Colombie, l'Espagne, la Norvège, les États-Unis d'Amérique et le Venezuela — peuvent en témoigner.

L'Accord-cadre et le calendrier sont conformes aux paramètres de la négociation et imposent aux deux parties un certain format et une échéance. Le modérateur convoque des réunions conformément au calendrier et les parties y assistent et négocient selon les procédures établies. Telles sont les règles convenues et aucune des parties ne peut les modifier selon son caprice et encore moins essayer d'usurper la fonction de vérificateur du respect de l'Accord général relatif aux droits de l'homme. Le respect intégral dudit accord doit être vérifié au moyen du mécanisme réclamé à l'ONU par les deux parties, et c'est dans ce sens qu'a été établi le mandat de la Mission des Nations Unies pour la vérification de la situation des droits de l'homme au Guatemala, par une résolution de l'Assemblée générale. Le Gouvernement guatémaltèque exprime sa reconnaissance au Secrétaire général de l'ONU, au Groupe des pays amis et à la communauté internationale pour l'appui qu'ils ont apporté à cet effort de paix.

Il est clair que les droits et les libertés fondamentaux, la démocratie politique et le droit au développement sont inséparables et interdépendants. Les pays qui, comme le mien, ont vécu le drame d'un affrontement armé savent par expérience qu'il existe d'autres dimensions plus larges du droit au développement et que le développement et le progrès social sont impossibles sans la paix. De même que le plein exercice des droits de l'homme est impossible sans le développement et la paix.

La communauté internationale a fait preuve de fermeté et de détermination dans son appui politique aux processus démocratiques, et il est à supposer qu'elle continuera à le faire dans ses efforts pour renforcer et perfectionner ces processus. Toutefois, les processus de réconciliation nationale n'ont malheureusement pas été compris, et l'appui aux processus de développement a été insignifiant; pire encore, il a été fait obstacle au développement, ce qui a entravé par le fait même l'accès aux sources de financement comme aux marchés internationaux.

Si le modèle de développement et la réconciliation échouent, la démocratie échouera également et nous n'obtiendrons jamais de paix ferme et durable, car si la population perd confiance dans le système démocratique, nous reviendrons irrémédiablement à l'autoritarisme.

La communauté internationale a la responsabilité de soutenir le développement économique et social et de favoriser les processus de réconciliation si elle veut que tous les pays du monde vivent en démocratie. La condamnation et la pression internationales peuvent réussir à donner un élan à la démocratie, mais elles ne suffisent pas pour la consolider et la rendre durable.

Le Gouvernement guatémaltèque réaffirme sa politique de large collaboration avec le système des Nations Unies en matière de droits de l'homme. Il a aussi prouvé à la communauté internationale qu'il est prêt à négocier des accords de paix dans le cadre du calendrier prévu et espère que cette dernière, face au refus, quel qu'il soit, de l'autre partie de retourner à la table des négociations ou de procéder au désarmement et à la démobilisation après sa signature non définitive, réagira par la fermeture des sources qui permettent à ladite partie de financer et de lancer des actions armées qui n'ont aucune justification. Le peuple du Guatemala a montré qu'il défendait la démocratie et qu'il était attaché à son perfectionnement. Nous demandons instamment à l'insurrection de reconnaître que son intégration à la légalité au moyen de la négociation est le seul moyen pour lui de pouvoir participer à l'édification d'un nouveau Guatemala.

Les Guatémaltèques sont convaincus que l'autorité de l'État doit s'appuyer sur le mandat de son peuple, et que tout gouvernement doit obtenir le consentement de la majorité des gouvernés et écouter la voix du peuple lors de la formulation et de l'application des politiques gouvernementales. Pour nous, ce sont là les éléments essentiels et fondamentaux de la démocratie. Nous comprenons qu'il puisse exister des critères différents quant à l'expression populaire de ce mandat et quant à la forme de la participation populaire aux diverses instances politiques de l'État. Nous croyons également qu'aucun État n'a le droit d'imposer son système politique à d'autres.

Pour nous, les caractéristiques fondamentales du système devraient être la légitimité du mandat du peuple, l'authenticité de son consentement à être gouverné et la réalité de sa participation. Il est tout aussi nécessaire que la démocratie entre les États exige le respect scrupuleux de la Charte des Nations Unies.

Le Guatemala participe avec les pays d'Amérique centrale à un processus d'intégration régionale qui a été rénové au plan institutionnel. Nous considérons l'intégration comme un processus qui s'appuie sur notre histoire et notre culture communes et comme un instrument d'importance suprême pour le développement de nos peuples.

Pour cette raison, nous avons encouragé avec les autres pays de la région des initiatives importantes, telles que l'alliance pour le développement durable, dont les principes ont pour base l'amélioration de la qualité de vie de nos peuples, le respect et l'utilisation de la vitalité et de la diversité de la terre de façon durable, la promotion de la paix et de la démocratie en tant que formes premières de coexistence, ainsi que le respect des droits de l'homme et le caractère pluriculturel et multiethnique de la région.

En outre, la participation du Guatemala est associée à d'autres initiatives régionales telles que le prochain Sommet écologique qui se tiendra au Nicaragua et la Conférence internationale pour la paix et le développement, qui aura lieu au Honduras. Ces deux événements font partie de l'effort déployé par la région pour promouvoir le développement économique et social de l'Amérique centrale.

S'agissant du différend territorial au sujet du Belize, le Gouvernement guatémaltèque bénéficie aujourd'hui de l'appui d'un conseil constitué de citoyens éminents dont les conseils permettront de définir et d'appuyer la procédure nécessaire au règlement du différend, dans le cadre de la position que connaît la communauté internationale et qui est

contenue dans le document officiel de la quarante-neuvième session A/49/94, en date du 14 mars de cette année.

Le Gouvernement guatémaltèque réaffirme qu'il est disposé à poursuivre les discussions directes avec le Gouvernement bélizien et celui du Royaume-Uni, conformément aux règlements pacifiques des différends, afin de parvenir à une solution définitive du différend territorial existant entre les deux États, une position que le Guatemala a toujours maintenue.

Le Guatemala réaffirme son appui et sa solidarité au peuple d'Haïti, renouvelant son attachement à la démocratie, et par conséquent son attachement au gouvernement légitimement élu. En outre, il demande à la communauté internationale de rechercher une solution durable à la crise haïtienne, qui non seulement vise le rétablissement de la démocratie mais également tient compte des besoins élémentaires de la population.

Mon pays ne peut que souligner son désir de voir s'effectuer à Cuba une transition pacifique vers un régime démocratique et pluraliste et dire combien il est satisfait de constater que de nouveaux dialogues ont eu lieu sur la situation qui règne dans ce pays.

Nous croyons qu'il faut également mentionner notre satisfaction en ce qui concerne les accords conclus entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et avec la Jordanie, qui représentent un progrès très important dans la recherche d'une solution à l'un des conflits régionaux les plus complexes. Ces accords montrent sans aucun doute que la coexistence pacifique et l'entente entre les États et les nations sont possibles, même là où, au fil des ans, des murs d'hostilité et de méfiance ont été érigés. Nous saluons tous les peuples de cette région et nous les prions instamment de poursuivre leurs efforts en vue de l'instauration de la paix.

Par contraste à ces actions positives, nous devons mentionner notre consternation face aux événements qui ont eu lieu au Rwanda. Il faut que la coopération internationale afflue avec générosité vers ce pays et participe à un effort intégral visant à aider son gouvernement à mener à bien le processus difficile de reconstruction de l'État, et à lui permettre de faire face avec efficacité aux problèmes graves qui persistent encore dans ce pays.

Nous sommes également préoccupés par la situation en Bosnie-Herzégovine. La communauté internationale doit poursuivre ses efforts pour persuader les parties au conflit qu'il est impératif de trouver une solution adéquate qui

mette fin à l'affrontement irrationnel. Nous ne pouvons accepter que le conflit acquière un caractère permanent.

Le Guatemala, un pays multiethnique et pluriculturel, voit avec une profonde satisfaction l'émergence d'instruments internationaux visant l'intégration des peuples autochtones au développement, et conformément aux principes de notre Carta magna, le Gouvernement a adopté des politiques visant à reconnaître, respecter et encourager leurs modes de vie, coutumes, traditions, organisation sociale, idiomes et dialectes, et à protéger les terres agricoles coopératives autochtones.

S'agissant de la femme, il importe de souligner que la politique du gouvernement a consisté à collaborer, avec d'autres secteurs de la société guatémaltèque, aux mesures visant à élargir la participation des femmes au processus de production et à la prise de décisions. Dans le cadre de la structure de l'État, le nombre des femmes qui occupent des positions importantes ne cesse de croître, et elles partagent en même temps de plus grandes responsabilités dans la recherche d'un avenir prospère pour la société. De même, les mesures gouvernementales ont également pour but de renforcer les mécanismes de protection de la femme, qui sont conformes aux résolutions de l'Organisation visant à promouvoir les droits de la femme.

S'agissant de l'enfant, le Gouvernement encourage des mesures conjointes avec les organisations non gouvernementales et le secteur privé afin de régler les problèmes comme ceux de l'abus des drogues, de l'analphabétisme, de la malnutrition, de la condition des orphelins, et autres problèmes de l'enfance.

Le Sommet mondial pour le développement social nous donne une occasion d'aborder le développement en tant que priorité de la communauté internationale et d'examiner de nouveau les inégalités toujours croissantes qui existent entre les pays développés et les pays en développement. Les progrès qui ont été réalisés au cours des travaux du Comité préparatoire doivent se poursuivre, et il faut que se dégage le consensus nécessaire à l'approbation du projet de déclaration et du programme d'action.

Les intérêts communs du monde en développement doivent être reflétés dans les ordres du jour des instances et des organisations internationales. À cette fin, la coopération mutuelle est le véhicule adéquat, et les efforts de coordination entre les pays en développement doivent s'intensifier.

Le Guatemala a adhéré aux instruments internationaux visant à éliminer le trafic de stupéfiants. Le gouvernement

actuel accorde la priorité à la lutte contre ce fléau, et bien sûr nous avons besoin de la solidarité et de la coopération internationales pour l'éliminer.

Les économies du monde en développement ont déployé de grands efforts pour s'adapter et s'ouvrir aux marchés mondiaux, efforts qui, dans la majorité des cas, ont entraîné un coût social élevé.

Le Guatemala estime que la relation commerciale entre les États doit être fondée sur le libre-échange de biens et de services. Nous avons tous besoin du commerce. C'est la raison pour laquelle il est indispensable d'éliminer les barrières qui l'entravent, conformément à l'esprit et aux principes de l'Organisation mondiale du commerce.

À la suite des changements intervenus sur la scène internationale, les Nations Unies ont entrepris un processus de restructuration pour répondre aux nouvelles exigences des relations internationales. Le Guatemala estime nécessaire la réforme de l'Organisation mondiale, et c'est pourquoi il appuie la revitalisation du Conseil économique et social afin qu'il fonctionne conformément aux nécessités du moment. Il est également favorable à un meilleur équilibre entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Secrétariat, qui permettrait à l'Assemblée de jouer un rôle plus décisif en tant qu'enceinte de délibérations, de négociations et de prises de décisions sur tous les problèmes mondiaux.

C'est dans le même ordre d'idées que le Guatemala estime que la question d'une représentation équitable et de l'augmentation du nombre de membres du Conseil de sécurité occupe une place essentielle dans la réforme de notre organisation. Un tel effort doit tendre à réformer les structures qui ont été édifiées et qui ont fonctionné dans le cadre d'un ordre marqué par l'affrontement. La restructuration du Conseil de sécurité doit avoir pour objectif une représentation adéquate et équitable de la situation internationale actuelle.

Le Guatemala note avec satisfaction les mesures prises par le Secrétaire général en vue d'adapter l'Organisation au nouveau contexte international en la dotant des moyens d'atteindre les objectifs de la Charte. À ce propos, le Guatemala a offert de participer à la formation des forces en attente.

Les opérations de maintien de la paix augmentent quotidiennement. Personne ne peut nier que le rôle que ces forces ont joué dans de nombreux conflits a empêché ceux-ci de s'aggraver et a facilité le dialogue et la négociation.

C'est pourquoi il est nécessaire de les doter des moyens appropriés afin qu'elles puissent s'acquitter de leurs activités, qui doivent toujours tenir compte de la participation de toutes les parties intéressées, pour que soit garanti le respect de la souveraineté et de la juridiction interne des États, conformément à des mandats clairement définis et à des programmes bien délimités.

La promotion de la paix dans le monde doit constituer l'un des thèmes majeurs de l'Organisation. Dans ce contexte, le contrôle de la production des armements continue d'être nécessaire. Toutes les ressources utilisées à des fins de recherche et de développement des armements doivent être libérées et consacrées à la promotion du bien-être des peuples. Le désarmement nucléaire doit aussi constituer l'un des principaux objectifs de l'ordre du jour de la communauté internationale au cours des prochaines années.

Pour cette raison, et conformément à notre vocation pacifiste, nous continuerons à nous efforcer d'assurer, au cours de la réunion des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) qui se tiendra en 1995, que la validité du Traité soit définitivement prolongée.

La contribution que chacune de nos nations apporte à l'Organisation a pour but suprême le développement intégral de l'être humain. Toutes les nations aspirent à ce que tous leurs citoyens puissent jouir des avantages d'un développement total, et pour y parvenir, la coopération est indispensable entre toutes les nations de la terre.

C'est pourquoi mon gouvernement est particulièrement heureux de s'associer à l'accueil cordial réservé par notre organisation à l'Afrique du Sud à l'occasion de sa réintégration au sein des Nations Unies, ainsi qu'aux nouveaux Observateurs, notamment l'Ordre militaire souverain de Malte, dont l'impact humanitaire sur le monde est si important.

Cela donne sa pleine validité au principe d'universalité qui doit caractériser les Nations Unies, et une telle conviction nous mène à reprendre la question d'un pays en mesure d'apporter une importante contribution à la recherche de solutions aux problèmes que doivent régler les nations du monde. L'entrée de la République de Chine — Taïwan — au sein des Nations Unies renforcerait notre Organisation en lui permettant de traiter de manière appropriée des questions qui ont des implications mondiales.

Le Guatemala réaffirme sa ferme volonté de respecter ses engagements et d'assumer ses responsabilités, envers son propre peuple comme envers la communauté internationale, en vue de participer à l'édification d'un monde plus juste, pacifique et développé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Ministre d'État des affaires étrangères de l'Afghanistan, S. E. M. Najibullah Lafraie. Je lui donne la parole.

M. Lafraie (Afghanistan) (*interprétation de l'anglais*) : C'est pour moi un grand plaisir que de transmettre au nom de l'État islamique d'Afghanistan nos chaleureuses félicitations à M. Amara Essy à l'occasion de son élection à l'unanimité au poste élevé de la présidence de l'Assemblée générale au cours de la quarante-neuvième session. La délégation afghane l'assure de sa pleine coopération tout au long de son mandat.

Je ne saurais manquer d'exprimer la reconnaissance de la délégation de l'Afghanistan à l'égard de l'Ambassadeur Samuel Insanally pour l'efficacité dont il a fait preuve lorsqu'il a présidé l'Assemblée générale lors de la quarante-huitième session.

S. E. le Professeur Burhannudin Rabbani, Président de l'État islamique d'Afghanistan, m'a demandé de transmettre à l'Assemblée le message suivant, dont j'ai le plaisir de lui donner lecture :

«Excellences, Messieurs et Mesdames les chefs d'État et de gouvernement participant à la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale, Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Monsieur le Président de l'Assemblée générale,

Je forme les vœux les meilleurs pour la prospérité, le bien-être et le progrès de vos nations, et je souhaite aux Nations Unies et à l'Assemblée générale au cours de la présente session un succès encore plus grand dans leurs efforts pour faire avancer la cause de la paix et de la justice sociale.

J'aurais souhaité participer personnellement à la présente session de l'Assemblée générale et saisir l'occasion de vous rencontrer et de vous transmettre, à vous, et, à travers vous, à vos gouvernements et à vos peuples, le message de l'État islamique d'Afghanistan et de la nation afghane. Toutefois, d'importants engagements d'État, notamment certains événements actuels relatifs à la consolidation du processus poli-

tique dans mon pays, m'ont empêché de le faire. C'est pourquoi j'ai prié le Président de la délégation afghane de transmettre ce bref message à l'Assemblée générale.

Ce message fait entendre le cri d'une nation qui, par des sacrifices sans précédents, a joué un rôle historique pour défendre la paix et la stabilité mondiales et pour que s'effondre le système hégémonique et expansionniste de l'ex-Union soviétique, ainsi que pour défendre la liberté, la justice sociale et les valeurs démocratiques. Il s'agit d'une nation qui, ayant compté plus de 1,5 million de morts et blessés et ayant subi d'incommensurables destructions dans tous les domaines, a contribué à mettre un terme à la guerre froide et à faire baisser considérablement la menace d'un affrontement nucléaire. Cela a marqué la fin de la polarisation mondiale, permettant à l'Est et à l'Ouest de parvenir à des accords qui ont rassuré et donné confiance, menant à l'instauration d'une vaste coopération et à la reconnaissance de la démocratie en tant que valeur et concept admis, indépendamment de tout intérêt de bloc.

Nous sommes conscients du fait que nos amis sont également attristés par les souffrances qui sont actuellement imposées à notre nation innocente et nous apprécions qu'ils soient prêts à déployer des efforts pour mettre un terme à ces événements destructeurs.

Je voudrais dire qu'en ce qui concerne notre État, nous avons démontré notre sincérité et notre conviction, quant au règlement pacifique des problèmes auxquels nous sommes actuellement confrontés. Pour permettre la consolidation du processus politique, j'ai annoncé que j'étais prêt à passer le pouvoir à une autorité responsable et légitime. J'ai même déclaré que je ne serai pas candidat pendant la période de transition.

Ce sont les éléments belliqueux qui ont tiré avantage de notre souplesse et de nos gestes de conciliation, dont notre déclaration unilatérale de cessez-le-feu, pour renforcer leurs positions politico-militaires et contenter ainsi leurs partisans de l'extérieur afin de parvenir à leurs fins odieuses. Ce sont ces éléments qui attaquent à la roquette des cibles civiles innocentes et ne cessent de violer le droit humanitaire international; ce sont là des faits que l'on peut constater tous les jours.

La nation afghane est surprise de voir que la communauté mondiale ne montre guère d'enthousiasme pour agir effectivement en vue de la réalisation de ses aspirations légitimes suivantes :

Premièrement, lancement d'un vaste effort collectif pour mobiliser une aide réaliste et efficace en vue d'accélérer le processus politique en cours dans le pays;

Deuxièmement, mise à disposition immédiate d'une aide pratique pour la reconstruction et le relèvement ainsi que pour le déminage d'un Afghanistan déchiré par la guerre, qui faciliterait et accélérerait le rapatriement des réfugiés afghans;

Troisièmement, mise en oeuvre de mesures internationales efficaces pour en finir avec les ingérences étrangères, notamment sous la forme de fourniture d'armes et de munitions à ceux qui continuent de provoquer des pertes en vie humaine et des dégâts matériels incommensurables.

La recherche d'une solution aux problèmes auxquels se heurte actuellement l'Afghanistan nécessite une action réaliste et courageuse de la part de la communauté mondiale, de l'Organisation des Nations Unies et, en particulier, du Conseil de sécurité.

Nous sommes sûrs qu'une action claire et résolue faisant suite au soutien qui nous a été accordé pendant les 14 années où nous n'avons cessé de lutter permettra à la nation afghane de vivre de nouveau en paix, dans un climat d'égalité et de fraternité, à l'abri de toute forme de préjugé d'ordre racial, ethnique, linguistique et religieux. C'est dans une telle atmosphère de paix et de tranquillité que l'Afghanistan pourrait effectivement jouer un rôle concret dans la consolidation de la paix et de la stabilité régionales en tant qu'élément positif qui défend la démocratie et la justice sociale.

Comme l'histoire le montre, l'Afghanistan en proie aux troubles a toujours été une source d'instabilité régionale, tout comme l'Afghanistan stable a toujours eu une influence positive sur la tranquillité de la région.

On attend de ceux qui souhaitent la paix en Afghanistan, en particulier les pays frères de la région, qu'ils appuient le processus politique en cours à l'intérieur de notre pays.

Les principes de l'Islam nous guident sur la voie de l'honnêteté, de la justice et du respect mutuel entre tous les membres de la communauté des hommes, voie qui ne laisse aucune place à toute forme de préjugés. L'Islam demande à toutes les nations islamiques de servir la cause de la paix et de la sécurité de l'humanité.

Les Nations Unies, source d'espoir pour beaucoup de nations qui souffrent dans le monde, peuvent jouer un rôle décisif dans les efforts déployés pour que notre pays ruiné et dévasté par la guerre retrouve le chemin de la paix.

Nous apprécions les efforts que S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, déploie personnellement et ceux de la mission spéciale dirigée par S. E. M. Mahmoud Mestiri. Nous apprécions également les efforts de S. E. M. Hamid Algabid, Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique, qui cherche sans répit à mettre fin au conflit en Afghanistan. Nous leur souhaitons tout le succès possible dans la coordination de leurs efforts avec nos initiatives nationales basées sur des démarches réalistes.

Il faut espérer que les générations afghanes futures se souviendront des efforts de nos amis et de ceux qui souhaitent voir s'instaurer un Afghanistan stable et pacifique, et qu'elles poursuivront notre juste lutte pour la cause de la paix.

Nous souhaitons tout le succès possible à la présente session de l'Assemblée générale.

Le Professeur Burhanuddin Rabbani,
Président de l'État islamique d'Afghanistan.»

Je commencerai ma propre déclaration en parlant des souffrances infligées à notre peuple et à notre pays et en informant les membres de l'Assemblée de certains événements politiques survenus récemment en Afghanistan.

Depuis la dernière session de l'Assemblée générale, trois événements politiques importants ont eu lieu dans le cadre des mesures entreprises sur le plan national pour consolider le processus politique et de l'action internationale en faveur de la paix et de la stabilité en Afghanistan :

Premièrement, l'achèvement de deux premières séries et le commencement d'une troisième série d'efforts de paix

menés par la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan;

Deuxièmement, l'examen de la situation dans notre pays par le Conseil de sécurité;

Troisièmement la réalisation de progrès particulièrement notables dans le processus politique, mis en lumière par la convocation, en août 1994, d'un Conseil islamique suprême à Hérat qui a adopté des résolutions importantes.

À l'issue de la première partie de sa visite en Afghanistan, la Mission spéciale a présenté son rapport (A/49/208) au Secrétaire général. Avant de commenter ce rapport, je tiens à exprimer au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, la gratitude de l'État islamique d'Afghanistan, pour l'intérêt et l'attention qu'il continue personnellement de porter à l'Afghanistan. Nous l'assurons de notre coopération et de notre appui sans failles. Je veux également réaffirmer que l'État islamique s'est engagé à coopérer avec la Mission spéciale et à lui faciliter l'exécution complète de son mandat.

Je voudrais ici attirer l'attention de l'Assemblée sur certains éléments du rapport qui revêtent d'une importance spéciale. Le paragraphe 13 affirme que la Mission a constaté que la plus grande partie du pays — au moins les deux tiers — était en paix. Je voudrais aussi attirer l'attention sur la conclusion réaliste de la Mission qui déclare entre autres au paragraphe 31 que :

«la Mission estime pour sa part que l'aide à la reconstruction ne doit pas être considérée comme un élément distinct mais doit faire partie intégrante d'une solution politique durable.» (A/49/208, par. 31)

Soulignant l'interdépendance des activités politiques et économiques dans la promotion de la paix, il est dit dans ce rapport que :

«Les activités politiques et économiques sont étroitement liées et constituent des éléments moteurs interdépendants.» (*Ibid.*)

Nous nous félicitons de cette évaluation positive de la Mission.

A la lumière des conclusions ci-dessus de la mission des Nations Unies et de ses recommandations, et compte tenu de l'impérieuse nécessité pour le peuple afghan d'obtenir une aide extérieure, nous pensons que la notion de «paix d'abord, aide à la reconstruction ensuite», n'est plus

ni justifiable, ni plausible. L'amorce de l'aide à la reconstruction dans les régions du pays où la paix a été rétablie encouragera et amènera sans aucun doute ceux qui possèdent encore illégalement des armes à les abandonner pour les remplacer par des pelles, et à commencer à reconstruire leurs fermes et à redonner vie à leur agriculture.

Depuis le coup d'État manqué du 1er janvier à Kaboul, le Conseil de sécurité des Nations Unies a été amené, à trois reprises, à examiner la situation en Afghanistan. Cet examen, qui répondait à ce que la nation afghane attendait du Conseil de sécurité, était opportun et approprié.

La première déclaration du Président, en date du 23 mars 1994, disait :

«Le Conseil souligne l'importance qu'il attache à ce que le droit international humanitaire soit pleinement respecté sous tous ses aspects et rappelle que ceux qui le violent en portent la responsabilité individuellement». (S/PRST/1994/12)

Cette déclaration était juste, positive et réaliste.

Plus récemment, une autre déclaration du Président du Conseil de sécurité, en date du 11 août, a été publiée à la suite de certains faits mentionnés dans le rapport de suivi de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan et des recommandations y figurant. Cette déclaration contient également certains éléments positifs, importants et réalistes, notamment le quatrième paragraphe, où il est dit :

«Le Conseil demande à tous les États de prendre les mesures nécessaires pour favoriser la paix en Afghanistan, arrêter l'afflux d'armes destinées aux parties et mettre fin à ce conflit dévastateur.» (S/PRST/1994/43)

Cette déclaration exhorte également la communauté internationale à aider les Afghans à reconstruire leur pays dévasté.

L'État islamique d'Afghanistan a exprimé au Conseil sa gratitude pour avoir relevé un aspect important qui est au coeur du problème. Cependant, nous constatons avec étonnement la réticence du Conseil à condamner les agresseurs qui continuent à faire subir des atrocités à des populations civiles innocentes et à violer le droit humanitaire international.

L'État islamique d'Afghanistan déclare, une fois encore, que la crise actuelle qui sévit dans le pays ne doit

pas être assimilée à une guerre civile mais bien plutôt à un conflit armé imposé et alimenté de l'extérieur.

Les bonnes intentions du Conseil de sécurité à l'égard de l'Afghanistan ne peuvent se concrétiser que si le Conseil s'attaque à la cause réelle des combats. Il ne devrait pas se contenter de simples déclarations, mais devrait prendre des mesures spécifiques concrètes.

À cet égard, je voudrais me référer à la résolution 48/75 H adoptée à la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, le 16 décembre 1993, sur les mesures visant à freiner le transfert et l'emploi illicites d'armes classiques. L'Assemblée, considérant les quantités massives d'armes classiques disponibles dans un certain nombre de pays comme un facteur de déstabilisation pour leur sécurité nationale et régionale, invitait les États Membres à prendre les mesures coercitives voulues pour mettre un terme à l'exportation illégale de ces armes à partir de leurs territoires.

L'afflux illégal continu d'armes classiques en Afghanistan constitue une violation des dispositions de la résolution 48/75 H de la part de certains pays voisins du nôtre. Nous espérons que le rapport présenté au Secrétaire général à la présente session de l'Assemblée, comme le demande cette résolution, proposera des mesures efficaces pour mettre un terme au flux illégal de ces armes et pour permettre la collecte de celles illégalement disséminées dans le pays.

Je voudrais évoquer la récente et importante évolution de la politique afghane, qui permet d'envisager la fin de la crise dans notre pays.

Tout d'abord, il n'est pas vain d'attirer l'attention de l'Assemblée sur le fait que la situation actuelle en Afghanistan est l'héritage de 14 longues années d'une guerre d'invasion déclenchée par l'ex-Union Soviétique, aussi bien que d'une série d'ingérences dans nos affaires intérieures au cours des deux dernières années. Éliminer les manifestations et les conséquences de cette guerre dont le but était l'abolition de toutes les valeurs spirituelles, historiques et culturelles de la société afghane ne saurait se faire très rapidement.

Au début du mois dernier, à l'initiative de la zone sud et ouest du pays et de son dirigeant, le général Mohammad Ismail Khan, commandant de cette zone, un Conseil islamique suprême s'est réuni dans l'ancienne ville de Herat en présence de plus de 700 délégués représentant les diverses couches de la société afghane, notamment des gouverneurs et les principaux commandants des différentes provinces,

des ulémas, des dirigeants de tribus, des techniciens, des intellectuels et autres enseignants, ainsi que 150 représentants des Afghans vivant à l'étranger. Le représentant du Bureau du Secrétaire général en Afghanistan et au Pakistan ainsi qu'un certain nombre de représentants de pays amis y assistaient également. À l'issue de ses travaux, le Conseil a adopté une résolution en 11 points. Compte tenu de l'importante contribution à la consolidation de la paix et au processus politique du pays que représenterait la mise en oeuvre des objectifs de ladite résolution, je me permets de souligner quelques-uns de ses points parmi les plus importants.

Considérant que, dans le cadre de la loi islamique et des principes internationalement acceptés, la volonté d'une nation est la source même de la souveraineté nationale, le Conseil islamique suprême a décidé :

— De convoquer la Grande assemblée nationale traditionnelle — Loya Jirgah — à la fin du mois d'octobre 1994, dans la capitale, Kaboul, pour décider de la future direction politique du pays, adopter et ratifier la future constitution, et résoudre un certain nombre de questions de grande importance sur le plan national qui sont encore en instance.

— De rejeter et de condamner tout gouvernement constitué contre la volonté de la nation ou avec l'aide d'éléments étrangers;

— De condamner énergiquement les ingérences étrangères dans les affaires intérieures du pays en demandant à l'Organisation de la Conférence islamique et à l'ONU d'agir avec diligence pour mettre un terme à ces ingérences conformément aux dispositions de leurs Chartes;

— De réaffirmer le fait que l'Afghanistan est une entité politique une et indivisible.

Les membres participant au Conseil islamique suprême à Herat se sont engagés à résister farouchement à toute tentative de rejet de cet accord national. Le texte complet des résolutions de Herat figure dans le document officiel du Conseil de sécurité S/1994/943.

Il est encourageant de noter que, sur la base de ces résolutions, une commission préparatoire de la Grande assemblée s'est réunie le 30 août à Kaboul et qu'à sa première réunion, Mawlawi Mohammad Nabi Muhammadi, le dirigeant du parti Herakat-Inqalabi-Islami a été élu président à l'unanimité.

Étant donné que les résolutions adoptées à Herat constituent une étape importante dans l'évolution politique de notre pays — et à cet égard il faut souligner la large participation des Afghans à ce rassemblement national — et compte tenu du rôle efficace que la mission spéciale des Nations Unies pourrait jouer dans l'accélération du processus de paix, il convient de dire quelques mots sur la nécessité de coordonner ces deux séries d'efforts et de les considérer comme des composantes d'un processus politique unifié.

Guidée par son mandat, la Mission spéciale des Nations Unies doit essayer de trouver un terrain d'entente en vue d'assurer une approche de compromis permettant un rapprochement national entre les Afghans. Nous sommes persuadés que l'Ambassadeur Mestiri en tiendra compte et en fera le principe directeur de son mandat. Si les Afghans, conformément à leur façon traditionnelle de résoudre les problèmes, se réunissent en une assemblée nationale et adoptent des résolutions en vue de préserver la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale et d'assurer le droit du peuple de décider de son avenir politique sans ingérence ni participation étrangères, l'ONU restera une partie neutre, dotée d'un rôle complémentaire.

En tant que mesure complémentaire, la Mission spéciale des Nations Unies pourrait appuyer une initiative qui éviterait tout passe-droit et assurerait une procédure juste et impartiale. Sinon, toute tentative de prendre une initiative parallèle ne ferait que compliquer et aggraver la situation et, en conséquence, susciter la déception de notre pays quant aux efforts de maintien de la paix des Nations Unies.

Je voudrais dire clairement qu'à aucun moment de son histoire l'Afghanistan n'a représenté une menace pour ses voisins. Il n'a jamais non plus permis que son territoire soit utilisé pour servir les fins politiques d'un pays tiers contre des voisins de l'Afghanistan. Nous poursuivrons cette politique. Aujourd'hui, c'est à la paix que nous aspirons avant tout, car ce n'est que dans une atmosphère de paix que nous pourrions parvenir au relèvement et à la reconstruction de notre pays dévasté par la guerre, fermer les blessures et soulager les peines et les souffrances résultant de 14 années de guerre. Nous espérons sincèrement et sérieusement que nos voisins appuieront nos efforts nationaux à cette fin.

En principe, les intérêts légitimes des États devraient être pris en considération et respectés par leurs voisins. Cependant, si les aspirations d'un État, sous le prétexte de sauvegarder ses intérêts, viole l'intérêt suprême d'un autre État — c'est-à-dire sa souveraineté nationale, son intégrité

territoriale et le principe selon lequel la volonté de son peuple doit régir son destin — alors ces aspirations deviennent illégitimes.

Il y a peu de temps, le monde a vu l'ancienne Union soviétique traverser la frontière de l'intérêt légitime lorsqu'elle poursuivait ses activités en Afghanistan. En conséquence, la nation afghane, sans tenir compte de la disparité entre les moyens militaires des deux parties, s'est opposée à l'un des appareils militaires les plus puissants du monde. Après 10 ans d'une guerre imposée et d'affrontements directs avec l'Armée rouge, la nation afghane, avec l'aide du Tout-Puissant et le sacrifice de plus d'un million et demi de martyrs, a montré une fois encore qu'elle ne tolérerait jamais d'ingérence étrangère et n'accepterait pas de diktats — et notamment qu'elle ne laisserait pas les étrangers imposer leur volonté aux Afghans.

Il n'y a plus d'armée d'occupation étrangère en Afghanistan, mais les vestiges de cette présence continuent de tuer notre peuple. Les mines terrestres représentent la pollution la plus toxique pour l'humanité. Considérées comme des tueurs cachés, elles ne font aucune différence entre les adultes et les enfants. S'il existe 100 millions de ces outils meurtriers dans 60 pays frappés par la guerre dans le monde, un cinquième au moins se trouvent en Afghanistan. Cette menace cruelle est un horrible obstacle au retour des réfugiés.

Nous avons grand besoin de l'assistance de la communauté internationale pour nous aider à promouvoir et à financer des programmes de prise de conscience et de déminage de notre territoire. Nous apprécions vivement la proposition très importante faite ici même par le Président Clinton concernant la nécessité d'entreprendre une action internationale de déminage dans les pays du monde frappés par la guerre.

Aucun effort international dans la guerre contre la pauvreté et en faveur du développement et de la croissance durable ne sera efficace si l'on ne tient pas compte de la détérioration constante de la situation socio-économique dans les pays les moins développés, identifiés comme tels par le système des Nations Unies. Parmi ces pays se trouvent ceux qui font fréquemment l'objet de catastrophes naturelles et ceux qui sont ravagés par la guerre.

Des mesures spécifiques destinées à répondre aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral — je veux parler en particulier de l'aide aux États sans littoral de l'Asie centrale — sont des questions importantes qu'il convient d'examiner à la présente session

de l'Assemblée générale. L'Afghanistan, qui est lui-même un pays sans littoral, est un territoire de transit pour de nombreux États d'Asie centrale. Les routes et autoroutes en Afghanistan sont endommagées par suite des longues années d'agression armée étrangère. C'est pourquoi nous proposons que le système des Nations Unies aide notre région en procédant à une étude des voies de passage — une étude sur les routes de transit en Afghanistan, qui est situé au coeur de l'Asie.

Les accords de transit et de transport entre les États sans littoral membres de l'Organisation de coopération économique, y compris l'Afghanistan, l'Iran et le Pakistan doivent être conclus ou mis à jour afin de tenir compte des nouvelles situations et des conseils juridiques et techniques de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

L'État islamique d'Afghanistan appuie fermement les droits de l'homme dans le monde mais particulièrement en Afghanistan. À notre grand regret, à la suite des conflits armés entre divers groupes des violations de droits de l'homme se sont produites — notamment du droit à la vie, qui constitue le droit le plus élémentaire de l'humanité. Pour empêcher que cela ne se reproduise et pour assurer la sécurité, l'État est décidé à rassembler les armes qui sont actuellement en possession de certains groupes. Des progrès notables ont déjà été faits dans ce domaine. La plupart des groupes armés ont reconnu la nécessité de mettre fin aux conflits et de rendre leurs armes lourdes. L'exécution de cette tâche peut être assurée grâce au renforcement des forces armées nationales et de la force de police nationale. Des mesures importantes seront prises à cette fin.

S'agissant des droits civils, politiques, économiques et culturels, l'État islamique de l'Afghanistan, se fondant sur les enseignements de l'Islam et sur les responsabilités internationales qui lui incombent, reconnaît qu'il a le devoir d'éliminer toute discrimination et intolérance, qu'elles soient d'ordre religieux, linguistique ou fondées sur le sexe. L'Afghanistan reconnaît la responsabilité qui lui incombe de par l'Islam d'assurer les droits familiaux, juridiques, culturels, sociaux, politiques et économiques des femmes. Outre les obligations de principe et de morale, un pays qui a perdu 15 % de sa population pendant la guerre ne peut pas mener à bien l'énorme tâche de reconstruction sans la participation active de sa population féminine. Il est donc impératif d'adopter les mesures appropriées pour permettre aux femmes afghanes de participer activement au processus de reconstruction de l'économie, de la culture et de la société nationales.

Le Président assume de nouveau la présidence.

Ce sont les enfants qui pâtissent le plus de ces conflits. L'Afghanistan compte à lui seul près d'un million d'orphelins de guerre. La situation de cette catégorie précieuse et extrêmement vulnérable mérite une attention particulière. À cette fin, l'État islamique d'Afghanistan soumettra à l'examen de la présente session de l'Assemblée une proposition visant la création d'un fonds international dans le cadre du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), afin d'aider à la réhabilitation des orphelins à la suite de conflits armés. Il conviendrait d'envisager de proclamer 1996 année internationale des orphelins. Nous nous félicitons de la nomination par le Secrétaire général de Graça Machel aux fonctions d'expert chargé de remplir le mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale en vue de mener une étude sur les conséquences de conflits armés sur les enfants.

Conformément aux préceptes islamiques, l'État islamique d'Afghanistan a une position très ferme à l'égard du terrorisme sous toutes ses formes. Tout en combattant la violence sur notre propre territoire, nous continuons de nous associer à la condamnation par la communauté internationale du terrorisme dans le monde entier.

Au cours de la session précédente, l'Assemblée générale a débattu en profondeur du sort des personnes handicapées. Toutefois, les réalisations concrètes paraissent insuffisantes. De cette tribune, je rappelle à nouveau à la communauté mondiale la situation où se trouvent près de 2 millions de personnes handicapées en Afghanistan, victimes d'une guerre d'agression. Nous allons soumettre des propositions en vue de l'octroi d'une aide internationale en faveur des handicapés dans le monde, afin d'alléger les problèmes qu'ils rencontrent sur les plans social, économique et psychologique.

Il convient de mentionner ici une question qui a des incidences à la fois régionales et internationales : la question des stupéfiants. À l'heure actuelle, la culture, la production, le stockage, la contrebande et le trafic illicites de stupéfiants sont incontestablement de graves problèmes auxquels est confrontée l'humanité aujourd'hui. Malheureusement, la longue guerre d'Afghanistan a, entre autres, laissé dans certaines régions de notre pays des zones-étapes destinées à des activités illicites liées aux stupéfiants. Ce phénomène, qui est en partie le résultat du manque d'activités productives de substitution, nous préoccupe beaucoup. En dépit de ressources limitées, l'Afghanistan a pris des mesures efficaces pour lutter contre les drogues illicites. Nous n'épargnerons aucun effort pour combattre ces activités illicites. N'oublions cependant pas que l'Afghanistan,

dont les ressources sont extrêmement limitées et les besoins économiques et financiers considérables, ne peut assumer à lui seul cette tâche. L'Afghanistan a besoin de bénéficier d'urgence du soutien de la communauté internationale pour renforcer la lutte contre la culture et le trafic de stupéfiants.

Le conflit interne dont le Tadjikistan, pays frère voisin de l'Afghanistan, est aujourd'hui le théâtre, ne cesse de nous préoccuper gravement. Nous espérons que le peuple frère tadjik, qui aborde un nouveau chapitre de son histoire après l'effondrement de l'ex-Union soviétique et qui émerge en tant que nouvelle nation indépendante, sera bientôt en mesure de surmonter ses difficultés.

Les troubles qui se produisent périodiquement à la frontière entre l'Afghanistan et le Tadjikistan sont un aspect de ce conflit interne. Le conflit qui fait rage à l'intérieur du territoire du Tadjikistan a contraint plus de 100 000 réfugiés tadjiks à chercher refuge en Afghanistan. Sur la base de profonds sentiments de fraternité islamiques, de considérations humanitaires et d'une longue tradition d'hospitalité, l'État islamique d'Afghanistan a donné asile à ces réfugiés.

L'afflux de réfugiés tadjiks en Afghanistan tient au contexte politique qui règne dans leur propre pays. Par conséquent, seule une solution politique aux problèmes qui les opposent au Gouvernement tadjik garantira leur retour volontaire dans leur patrie.

Loin de contribuer au règlement de ce problème, l'envoi de troupes de la Fédération de Russie au Tadjikistan, notamment à la frontière entre l'Afghanistan et le Tadjikistan, ne peut, selon nous, qu'aggraver encore davantage cette situation.

L'État islamique d'Afghanistan s'est engagé à appuyer l'initiative de paix du Secrétaire général et de son Envoyé spécial au Tadjikistan, l'Ambassadeur Píriz-Ballón. Dans un esprit de conciliation, nous avons encouragé, dans la mesure du possible, les chefs des réfugiés tadjiks à se joindre aux efforts de l'ONU et à accepter un règlement négocié. La manière dont répondra le Gouvernement tadjik aux exigences justes et légitimes des dirigeants de l'opposition tadjike sera un élément clef dans le règlement de ce problème.

Fidèle à ses engagements antérieurs, l'Afghanistan souhaite que la paix, l'entente et l'amitié règnent à sa frontière avec le Tadjikistan. Une fois encore, nous déclarons que les heurts qui se produisent régulièrement à la frontière entre l'Afghanistan et le Tadjikistan sont le reflet du conflit interne au Tadjikistan et que pas un seul

membre des forces armées afghanes n'a pris part ou ne prendra part aux échauffourées frontalières.

Comme chacun sait, le «nettoyage ethnique» abjecte et barbare que pratiquent les Serbes de Bosnie en Bosnie-Herzégovine s'est reproduit il y a quelques semaines à Banja Luka, Bijeljina et dans d'autres régions. Par la résolution 941 (1994) du 23 septembre, le Conseil de sécurité a exigé des autorités serbes de Bosnie qu'elles mettent immédiatement fin à leur campagne de «nettoyage ethnique». Les criminels serbes de Bosnie ne tiendront certainement pas compte de cet appel. Par conséquent, il est impérieux que le Conseil de sécurité décide de confier un mandat à la présence de l'ONU et adopte des mesures coercitives pour protéger les communautés bosniaques menacées par un nouveau «nettoyage ethnique». Faute de quoi, l'ONU et les cinq puissances du Groupe de contact perdraient toute crédibilité.

Une autre question appelle l'attention immédiate de l'Organisation si nous voulons épargner une catastrophe à l'ensemble de la région. La situation inquiétante au Kosovo, aggravée par la répression massive commise quotidiennement par les autorités serbes contre 2 millions d'Albanais, et considérée comme une bombe à retardement, reste explosive. Nous rappelons aussi à l'Assemblée les violations des droits de l'homme qui se sont produites à Sandjak.

À notre avis, une mission spéciale de l'ONU devrait évaluer les dommages de guerre découlant des actes d'agression armée perpétrés par les Serbes de Bosnie. Il faut que les agresseurs sachent qu'ils devront payer des indemnités de guerre à leurs victimes. Cela rappellera aux agresseurs qu'il faut toujours réfléchir à deux fois avant de faire feu et de détruire.

Se fondant sur les liens historiques communs qui l'unissent aux peuples de Jammu-et-Cachemire, en particulier les liens religieux communs avec sa population musulmane, l'État islamique d'Afghanistan est profondément préoccupé par l'aggravation de la situation dans ce territoire. Les souffrances du peuple musulman du Cachemire ajoutent à notre chagrin. Nous continuons de penser que la question du Cachemire, qui a toujours été l'une des principales préoccupations de l'umma musulmane, pourrait trouver une solution durable par des moyens pacifiques dans une atmosphère de confiance, de compréhension et de bon voisinage entre la République islamique du Pakistan et la République de l'Inde, une solution fondée sur les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et les principes internationalement acceptés concernant le règlement des différends.

En ce moment crucial de l'histoire du peuple palestinien, nous réaffirmons la responsabilité qui incombe à la communauté internationale d'appuyer les droits inaliénables des Palestiniens, y compris leur droit de retourner dans leurs foyers et leur droit à l'autodétermination, qui englobe le droit d'avoir leur propre État indépendant sur leur sol national, avec Al-Qods-al-Sharif pour capitale. Le processus de paix doit viser la pleine mise en oeuvre des résolutions 242 (1967) et 338 (1974) du Conseil de sécurité et assurer le retrait total des forces d'occupation de tous les territoires palestiniens occupés.

La nation afghane, comme d'autres nations islamiques, considère l'occupation du site de l'un des sanctuaires les plus sacrés de l'Islam, à Al-Qods, par des autorités qui méconnaissent le caractère sacré qu'ils ont pour l'Islam, comme une expression de mépris à l'égard des droits spirituels les plus élémentaires de la communauté islamique du monde entier.

Pour terminer, je voudrais attirer l'attention de cette assemblée mondiale sur le fait qu'à la suite des tirs de roquettes dont a fait l'objet Kaboul de la part de l'opposition et des barrages que cette dernière a dressés sur les routes y menant, la capitale est privée la plupart du temps — depuis janvier dernier — d'eau courante, d'électricité ou de chauffage. De même, une pénurie de denrées alimentaires semble menacer les habitants les plus vulnérables et les plus affectés de la ville. On a prédit que l'hiver prochain sera rude.

Comme le craint le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), une catastrophe humaine de grande ampleur est peut-être inévitable. Nous demandons à la communauté des donateurs de répondre positivement et de façon urgente à l'appel lancé par les Nations Unies en faveur d'une aide humanitaire d'urgence pour la ville de Kaboul.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Bénin, S. E. M. Robert Dossou.

M. Dossou (Bénin) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous exprimer la satisfaction de la délégation béninoise de vous voir présider cette session de l'Assemblée générale. À travers vous, c'est toute l'Afrique qui est honorée, particulièrement votre pays avec lequel le Bénin entretient des liens séculaires d'amitié et, bien plus, de fraternité.

Au moment où l'Organisation des Nations Unies est, plus que par le passé sollicitée dans l'intérêt de la paix et

du bien-être de l'humanité, cette élection est une reconnaissance par la communauté internationale, non seulement du dévouement de la Côte d'Ivoire à la cause de la paix et de la prospérité, mais aussi de vos qualités personnelles de diplomate chevronné.

Le Bénin est fier de voir le distingué représentant d'un pays de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest assumer cette importante responsabilité et vous assure de la coopération et du soutien de sa délégation qui tient aussi à féliciter les autres membres du Bureau.

Je m'en voudrais de ne pas ajouter que je m'associe, avec émotion et plaisir, à l'affirmation que S. E. M. Konan Bédié, Président de la République de Côte d'Ivoire, a faite tout à l'heure. Il a dit entre autres, que l'on peut déjà voir dans votre élection la résistance de l'Afrique à la marginalisation.

Qu'il me soit permis de rendre hommage à votre éminent prédécesseur, S. E. M. Samuel Insanally, du Guyana, lequel a assumé avec compétence et maîtrise la présidence de la quarante-huitième session de notre Assemblée. Il a laissé une empreinte indélébile à l'Organisation universelle par sa contribution personnelle à nos efforts pour revitaliser l'Assemblée générale, restructurer le Conseil de sécurité et relancer le développement.

Au nom du peuple et du Gouvernement béninois, je rends l'hommage le plus mérité à l'Organisation des Nations Unies, à son Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour les intenses activités qu'il mène en faveur de la paix et du développement de tous les peuples, surtout en ce moment où des conflits armés, des affrontements ethniques et des luttes tribales tentent de déplacer les valeurs fondamentales de l'humanité.

Et je voudrais saluer également l'admission de l'Ordre souverain militaire de Malte au statut d'Observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Depuis notre dernière rencontre, des développements positifs dont il faut se réjouir se produisent au chapitre du règlement des conflits internes, locaux et régionaux qui agitent l'arène internationale.

Je mentionnerai notamment, l'avènement d'une nouvelle Afrique du Sud, unie, démocratique et non raciale, où chacun peut enfin jouir de sa pleine citoyenneté.

Le Bénin salue, une fois encore, le courage et la détermination du peuple sud-africain, courage et détermi-

nation qui ont permis à l'humanité entière de remporter cette victoire historique, victoire du dialogue sur la confrontation, victoire de la paix sur la violence.

Notre Organisation qui s'honore d'y avoir contribué doit surtout veiller à ce que se consolide la politique d'unité, de réconciliation et de reconstruction nationales du Président Nelson Mandela dont la sagesse et la clairvoyance n'ont d'égales que la dimension historique de l'homme lui-même.

Au Mozambique, notre voeu le plus profond est que se poursuive le processus de réconciliation actuellement en cours jusqu'à la tenue effective en octobre prochain des élections libres et démocratiques dans ce pays meurtri par tant d'années de guerre civile.

De même, nous formons le souhait qu'en Angola, les pourparlers en cours entre le Gouvernement angolais et l'UNITA débouchent sur un cessez-le-feu effectif et l'instauration d'une paix durable, conditions incontournables pour la réconciliation et la reconstruction nationales.

Nous nous félicitons de l'évolution positive et irréversible que connaît la question palestinienne vers un règlement juste et durable, depuis l'historique signature entre l'OLP et Israël de la Déclaration de principe sur l'autonomie palestinienne à Gaza et Jéricho. Dans le même ordre d'idées, la délégation béninoise encourage Israël et les États arabes à poursuivre l'amélioration de leurs relations par la coopération et la compréhension mutuelle pour l'instauration d'une paix définitive au Moyen-Orient.

S'agissant de la situation entre le Koweït et l'Iraq, il importe que, dans l'intérêt de la sécurité et de la stabilité dans le Golfe, l'Iraq confirme clairement et sans ambiguïté la reconnaissance de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et des frontières internationales du Koweït en acceptant notamment la résolution 833 (1993) du Conseil de sécurité.

D'autres situations conflictuelles sont actuellement en voie de règlement ailleurs, comme au Cambodge ou en Amérique centrale où des efforts méritoires se déploient en vue d'une normalisation progressive et définitive de la situation politique.

Malgré ces faits encourageants, il est regrettable de constater les actions persistantes des forces de fragmentation et de désintégration qui entravent la réalisation de la paix dans certaines parties du monde. Dans ce contexte, il importe d'évoquer notamment la situation fort préoccupante

en Somalie où l'intransigeance militaire et l'intolérance politique prolongent inutilement les souffrances humaines, mettent en danger la vie du personnel des opérations de maintien et d'établissement de la paix de l'Organisation des Nations Unies et provoquent une certaine irritation de la communauté internationale dont la contribution pourtant précieuse à un règlement pacifique et durable est indispensable. Il est donc temps que les protagonistes, dont dépend une solution acceptable à leurs conflits internes, manifestent de la bonne volonté et de la souplesse.

Au Libéria, en dépit des efforts considérables de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest, soutenue par l'OUA et par l'ONU, nous déplorons que la mise en oeuvre de l'Accord de Cotonou n'ait connu qu'une évolution en dents de scie. Six mois après son installation, le 7 mars 1994, le Gouvernement national de transition n'est pas encore parvenu à étendre effectivement son autorité sur tout le pays, tandis que le processus de désarmement et de démobilisation est pratiquement suspendu.

Le retour à une situation normale au Libéria étant indispensable à la poursuite du programme d'intégration économique de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, mon pays demande instamment aux parties libériennes de demeurer dans le cadre de l'Accord de Cotonou afin d'accélérer le retour du pays à une situation normale. Le Bénin encourage une fois encore la communauté internationale à maintenir et à accroître l'assistance financière devant permettre à la force d'interposition de la CEDEAO, élargie aux troupes de l'Ouganda et de la Tanzanie, de s'acquitter pleinement et efficacement de son mandat.

En ce qui concerne le Rwanda, ravagé par une guerre d'un autre âge, le Bénin s'est associé à l'indignation de la communauté internationale pour condamner vigoureusement les violations massives et systématiques des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Nous nous félicitons de l'action humanitaire et des bons offices de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation de l'unité africaine, de la France, des États-Unis d'Amérique, des pays africains et particulièrement ceux de la sous-région, ainsi que des organisations non gouvernementales pour secourir les réfugiés et encourager l'amorce du dialogue entre les Rwandais. La délégation du Bénin est convaincue que toute réconciliation nationale durable au Rwanda doit se fonder sur l'Accord d'Arusha du 4 août 1993 afin de donner toutes les chances à la reconstruction du pays.

Mais pour éviter que l'holocauste rwandais ne se répète ailleurs, nous devons soutenir les efforts visant à

identifier les coupables des exactions quels qu'ils soient, afin qu'ils répondent de leurs crimes contre l'humanité.

Au Burundi voisin, naguère déchiré par des affrontements armés, le retour au calme précaire et l'accord de gouvernement récemment signé par les parties en conflit, témoignent de la prise de conscience de ce peuple frère pour lequel tous les hommes et toutes les femmes épris de paix et de liberté de par le monde avaient éprouvé les plus grandes inquiétudes. Nous l'engageons vivement à poursuivre dans cette voie afin de consolider son unité et sa cohésion.

Par ailleurs, la communauté internationale a suivi avec attention l'évolution récente de la situation en Haïti. En effet, se fondant sur la résolution 940 (1994) du Conseil de sécurité, le Gouvernement américain a usé de fermeté et d'intelligence pour amener les dictateurs de Port-au-Prince à accepter de quitter le pouvoir qu'ils ont usurpé il y a maintenant trois ans.

Le Bénin adjure l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation des États américains et les États-Unis d'Amérique de conjuguer leurs efforts pour le rétablissement effectif du Président Jean-Bertrand Aristide dans ses fonctions et la restauration pacifique de la démocratie en Haïti. La République du Bénin est disposée, dans les modestes moyens de ses possibilités, à apporter sa contribution au triomphe de la paix et de la démocratie en Haïti.

En Europe, plus particulièrement en Bosnie-Herzégovine, il est regrettable que les Serbes aient rejeté le dernier plan de paix du Groupe de contact qui leur concède pourtant 49 % du territoire bosniaque. On se félicitera de l'accord des autorités de Belgrade pour le déploiement, le long des frontières de leur pays, des Forces de l'Organisation des Nations Unies et pour le contrôle de l'embargo international sur les armes.

Face à l'intransigeance des Serbes bosniaques, la communauté internationale devrait prendre en charge la protection et la défense de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Bosnie, et ce, pour éviter tout débordement dans cet interminable conflit déjà exacerbé par l'odieuse pratique du nettoyage ethnique.

Suite au naufrage des idéologies, le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans les affaires du monde est et demeure essentiel. Il faut éviter tout affaiblissement de ses capacités de promotion effective et efficace de la paix, qui mettrait à rude épreuve sa crédibilité. L'exercice de revitalisation, de restructuration, de démocratisation de l'Organi-

sation doit se poursuivre en vue d'accroître son efficacité dans l'accomplissement des missions qu'elle s'est assignées.

Ce doit être par exemple le cas du Conseil de sécurité qui a la responsabilité d'agir au nom des États Membres pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Sa légitimité, sa crédibilité et son efficacité seront renforcées si nous parvenons à prendre les dispositions pour son élargissement et sa recomposition afin de refléter l'augmentation du nombre des États Membres de l'Organisation universelle.

Consciente du fait que, dans ce nouveau contexte, le Conseil de sécurité ne saurait rester tel qu'il a été conçu et créé il y a un demi-siècle, la délégation béninoise est favorable à une recherche patiente du consensus pour toutes les questions liées à sa réforme.

La production, les transferts internationaux d'armes et leur accumulation constituent des menaces pour la concorde et la stabilité dans le monde. C'est pourquoi l'engagement de la communauté internationale en faveur de la paix passe aussi par la ferme détermination de faire progresser réellement le processus de désarmement général et complet sous contrôle international.

Dans le domaine de la prévention des conflits et de la gestion des crises, nous nous devons de renforcer la capacité de l'Organisation et de soutenir l'idée de bons offices et de la diplomatie préventive préconisée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans l'Agenda pour la paix.

Le respect du principe de la souveraineté des États peut entraver la mise en oeuvre de cette approche. En effet, les crises ou les conflits sont aujourd'hui pour la plupart internes dans leur nature — guerres civiles, partitions territoriales, affrontements ethniques, luttes religieuses ou tribales, et j'en passe. Mais, ces crises et conflits ne sont pas sans menacer la paix et la sécurité internationales, d'où la problématique du respect de l'équilibre entre la nécessité d'intervenir et le respect du principe de la souveraineté des États.

Dans ce contexte, on continuera d'encourager la coopération étroite avec les organisations régionales, conformément au Chapitre VIII de la Charte de l'Organisation des Nations Unies. Au niveau de l'Afrique, il existe déjà un mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits permettant le développement et le renforcement de cette coopération.

Je mentionnerai également, dans le cadre des contributions régionales aux efforts globaux de paix, les conclusions de la troisième Réunion de la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud, qui vient de se tenir à Brasilia, au Brésil, les 21 et 22 septembre 1994.

On n'insistera jamais assez sur la relation étroite entre la paix, la démocratie, les droits de l'homme et le développement durable. Et il faut se féliciter que notre Organisation offre un cadre propice à la réalisation du consensus autour de cette relation. La Déclaration et le Programme d'action de l'importante Conférence mondiale sur les droits de l'homme qui a eu lieu à Vienne en 1993 sont la preuve de la détermination de la communauté internationale de relever ces menaces non militaires à la paix et à la sécurité du monde.

Les questions économiques et sociales occupent aujourd'hui la scène internationale et interpellent la conscience des hommes politiques, des gouvernements et des représentants de la société civile. La fin de la guerre froide, loin d'aplanir les difficultés, creuse davantage l'écart entre les pays développés et les pays en développement. Les pays développés et les pays en voie de développement sont condamnés à se donner la main et à s'entendre pour le progrès de tous, et surtout pour la paix.

Les problèmes socio-économiques auxquels le monde est confronté exigent que nous attaquions les maux à leurs racines les plus profondes. L'Organisation des Nations Unies, à travers les préparatifs du cinquantenaire de sa création et dans le cadre de la tenue des grandes conférences qu'elle organise depuis 1992, nous offre l'occasion de mieux traiter les principaux problèmes qui minent et ruinent le monde contemporain.

Au-delà des déclarations politiques générales, des promesses non tenues et des vœux non réalisés, tous les acteurs de la communauté internationale doivent arrêter d'un commun accord des solutions concrètes, efficaces et immédiates de mise en oeuvre permettant d'éviter le chaos dans les pays en développement, en particulier en Afrique et dans les pays les moins avancés. Sans cela, le début du XXIe siècle ne répondra pas pleinement aux attentes d'aujourd'hui.

Cependant, l'espoir est permis quand on sait que notre auguste Assemblée, par sa résolution 47/181 du 22 décembre 1992, a demandé au Secrétaire général de lui présenter, après avoir consulté les États Membres, un rapport sur un Agenda pour le développement. L'élaboration de cet agenda, qui devra être adopté dans le cadre du

cinquantième anniversaire des Nations Unies, sera la traduction claire et précise du droit au développement et de la réorientation des objectifs et priorités du système des Nations Unies vers des activités et programmes à caractère socio-économique qui visent tout d'abord l'élimination de la pauvreté et, ensuite, la mise en valeur des ressources humaines à travers l'éducation, la formation, la création d'emplois productifs et l'intégration sociale.

Il est donc possible de changer la situation actuelle et d'inverser le processus de paupérisation aggravé par le marasme économique. L'Agenda pour le développement viendra compléter utilement le programme Action 21 et l'Agenda pour la paix en vue de la réalisation du développement durable.

Notre vision du XXIe siècle et nos perspectives d'avenir doivent être éclairées et renforcées par la mise en oeuvre effective des différents plans et programmes d'action adoptés depuis le début de cette décennie dans le cadre du système des Nations Unies. Je voudrais citer par exemple le Plan d'action pour les enfants, le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés dans les années 90, et le Nouvel Agenda des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (UN-NADAF). Si les deux premiers ont connu un début de mise en oeuvre et si leur processus de bilan à mi-parcours est déjà amorcé pour 1995, l'UN-NADAF, par contre, en est encore au stade des balbutiements. En effet, aucune action concrète, aucun financement de projets et aucune contribution de ressources financières n'ont été enregistrés depuis l'adoption du nouveau programme en décembre 1991 par l'Assemblée générale.

De plus, la reprise de session prévue pour poursuivre et achever les négociations relatives au projet de résolution portant création du Fonds de diversification des produits de base africains est demeurée au stade des vœux pieux faute, dit-on, d'un président pour diriger les débats et conclure les travaux, et ce malgré les efforts déployés par le Président Insanally.

Cependant, nous nous félicitons des conclusions et recommandations de la deuxième partie de la trente-quatrième session du Comité du programme et de la coordination relatives au plan d'action révisé applicable à l'échelle du système des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique.

Mais il ne s'agira pas de se limiter à établir une relation plus étroite entre le plan applicable à l'échelle du système et l'UN-NADAF, ou encore à déterminer les

secteurs prioritaires qui devront être la cible d'une action menée grâce à la coopération des organismes des Nations Unies pour le reste de la période de mise en oeuvre du plan. Il faudra, en plus des ressources actuelles, mobiliser des ressources supplémentaires pour la réalisation effective des activités et programmes retenus.

Les crises économiques et sociales qui secouent aujourd'hui l'Afrique ont mis en lumière les défis que doit relever le continent pour progresser dans la voie du développement. Pour y faire face, la plupart de nos pays ont entrepris de profondes réformes politiques et économiques.

Au Bénin, nous poursuivons sans relâche notre marche en avant pour l'enracinement de notre processus démocratique, entamé depuis bientôt cinq ans, et pour la consolidation de l'économie nationale. En dépit des efforts importants et des sacrifices consentis, les structures politiques et économiques restent fragiles et vulnérables.

Par ailleurs, le relèvement des défis des années 90 en Afrique passe obligatoirement par une solution rapide et durable des problèmes liés à la dette extérieure, l'apport de ressources financières nouvelles et additionnelles nécessaires pour répondre aux besoins croissants du développement, le transfert de technologies nouvelles et appropriées, la promotion d'un véritable système d'échanges internationaux ouvert et équitable, ainsi que l'encouragement aux efforts de diversification et de modernisation des économies africaines.

En ce qui concerne la dette extérieure, il s'agira pour les pays développés de faire preuve d'une volonté politique manifeste et sans équivoque : en poursuivant la politique d'annulation pure et simple de la dette publique des pays d'Afrique et des pays les moins avancés; en décidant au niveau des organes directeurs des institutions financières multilatérales de la réduction de 50 % de la dette multilatérale des pays en développement, en particulier des pays d'Afrique et des pays les moins avancés; enfin, en négociant auprès des institutions bancaires le rééchelonnement de la dette commerciale. Nous demeurons convaincus que ces initiatives sont à la portée des gouvernements des pays développés et peuvent être prises pour montrer que le monde est en train de changer.

Sur le plan des échanges internationaux, les résultats mitigés pour l'Afrique des négociations de l'Uruguay Round ne donnent guère l'espoir que nos pays sortiront bientôt, au regard du commerce international, de l'état de marginalisation qu'ils vivent depuis la fin des années 80. Comme dans tous les cycles précédents de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), le cycle de l'Uruguay a

abouti à la suppression des barrières commerciales tarifaires et non tarifaires. Mais les estimations concordantes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) montrent que le résultat global de ce huitième cycle de négociations ne profitera qu'aux pays industriels. Pour l'Afrique, par exemple, les études de l'OCDE prévoient des pertes de plus de 2 milliards de dollars d'ici à l'an 2002. Sans compter que les pays Afrique, des Caraïbes et du Pacifique qui sont liés par la Convention de Lomé à l'Union européenne risquent de perdre certains avantages dont ils bénéficiaient jusqu'à présent.

De plus, les résultats des négociations de l'Uruguay Round rendent les pays en développement, notamment l'Afrique, tributaires des produits alimentaires importés des pays développés, alors que l'objectif poursuivi par les stratégies actuelles est d'assurer la sécurité alimentaire en Afrique. Dans ces conditions, le Bénin espère vivement que les premiers actes que l'Organisation mondiale du commerce aura à accomplir consisteront à combler les insuffisances du texte négocié en prenant des décisions et recommandations hardies au profit de l'Afrique et corrigeant ainsi les défauts notés dès le départ.

Les décisions et recommandations du Sommet planète Terre, seront, au fur et à mesure de leur mise en oeuvre, des jalons solides pour les générations présentes et futures dans l'édification d'une société qui ne risque pas de s'auto-détruire, grâce à la réalisation d'un développement durable.

Dans ce cadre, le Bénin se félicite de l'adoption, le 6 mai 1994, à la Barbade, d'un Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Le Bénin se félicite également de la conclusion, à Paris, le 17 juin 1994, de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou la désertification, en particulier en Afrique.

Notre espoir est que cette Convention et l'Annexe régionale d'application pour l'Afrique servent de base à un nouveau contrat entre gouvernements, bailleurs de fonds et populations locales dans leurs efforts pour combattre la désertification et atténuer les effets de la sécheresse.

Ce nouveau contrat doit se traduire par des engagements fermes et précis en matière de ressources financières et de transfert de technologies écologiquement rationnelles. Dans le cas contraire, nous nous retrouverons dans la regrettable situation qui a conduit, à cause des ressources

insuffisantes et de la mauvaise gestion de celles qui étaient allouées, à la non-application des résultats de la Conférence des Nations Unies sur la désertification, tenue à Nairobi en 1977.

Le Bénin lance donc un appel à tous les États pour qu'ils répondent présent à la cérémonie de signature de la Convention les 14 et 15 octobre prochains à Paris.

Les rideaux viennent à peine d'être tirés sur la Conférence internationale du Caire sur la population et le développement qui marque le début d'un nouveau processus en matière de stratégies de population et de développement. L'intensité des débats au cours de la Conférence a été à la hauteur de l'importance de la question.

Pour gagner le pari du développement auquel aspirent tous les pays du monde, nous devons engager les enfants et les femmes, qui représentent la majorité de la population de nos pays, dans la voie du progrès, voie qui passe avant tout par l'information, l'éducation et la formation.

Les travaux des comités préparatoires des grandes conférences des Nations Unies en cours d'organisation, notamment le Sommet mondial pour le développement social, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), et l'entrée en vigueur, le 16 novembre 1994, de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, complétée en juillet dernier par l'Accord sur la Partie XI, viendront renforcer la tendance positive clairement exprimée lors des négociations antérieures.

Toutefois, la flamme vivifiante qu'active l'esprit de Rio pourrait s'éteindre si les efforts conceptuels ne sont pas complétés par une mobilisation de ressources financières nouvelles et additionnelles pour mettre en oeuvre toutes les activités prévues.

Le Sommet mondial pour le développement social réunira pour la première fois les chefs d'État ou de gouvernement pour prendre des décisions en matière de développement social. Le Bénin estime que la Déclaration et le Programme d'action qui seront adoptés à Copenhague, en mars 1995, ne sauraient se limiter à reconnaître et à admettre que l'Afrique est le continent le plus confronté aux problèmes sociaux. Ces deux documents doivent constituer un cadre de référence où seraient énoncés clairement les mesures concrètes, le calendrier de mise en oeuvre et les coûts estimatifs de réalisation des activités visant à l'élimination de la pauvreté, à la création d'emplois productifs et à l'intégration sociale.

Le Bénin suggère que le Sommet de Copenhague recommande la proclamation d'une décennie internationale pour l'élimination de la pauvreté, qui serait le prolongement de l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté décidée par la résolution 48/183.

Si la nouvelle situation internationale appelle la nécessité de renforcer, de démocratiser et de rationaliser les activités de l'Organisation des Nations Unies, c'est à nous, États Membres, qu'il incombe d'apporter une contribution exceptionnelle à la poursuite des nobles objectifs de paix, de justice et de développement. Cela nous paraît possible si tous les États Membres respectent les obligations qui leur incombent au titre de la Charte.

La délégation du Bénin est convaincue que nos présentes délibérations seront guidées par notre commune détermination de prendre des mesures concertées et concrètes qui répondent mieux aux nécessités de préserver la paix et de promouvoir la prospérité du monde. Cela implique notamment le rejet de l'indétermination et du repli sur soi.

Le Président : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit pour le débat général à la présente séance.

Un représentant a demandé à exercer son droit de réponse.

Je rappelle aux représentants que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne la parole au représentant de la Grèce.

M. Stathatos (Grèce) (*interprétation de l'anglais*) : J'aimerais répondre brièvement — très brièvement, en fait — à la déclaration qu'a faite la délégation croate hier.

Tout d'abord, la délégation grecque souhaite exprimer sa satisfaction du fait que le représentant de la République de Croatie a reconnu les actions constructives du Gouver-

nement grec qui pourraient contribuer à résoudre la crise dans la région d'une manière juste et équitable.

En ce qui a trait à la mention du «problème des Krajinas» qu'a faite le Ministre grec des affaires extérieures, il est clair qu'elle était simplement d'ordre géographique et qu'elle ne peut en aucun cas être interprétée ni comme une allusion aux diverses dimensions de fond du problème, ni comme une remise en question de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Croatie.

La position de la Grèce à ce sujet est en totale harmonie avec celle de l'Union européenne telle qu'elle figure dans le mémorandum annexé au texte du discours prononcé le 27 septembre 1994 par le Président du Conseil de l'Union européenne. D'ailleurs, ce dernier a également utilisé le terme de «Krajina», sans toutefois susciter de réaction analogue de la part de la délégation croate.

J'ajouterai que, puisque la République de Croatie semble particulièrement sensible aux dénominations géographiques et étatiques ainsi qu'au principe de cohérence, il n'est que naturel et légitime d'attendre d'elle qu'elle fasse preuve de la même sensibilité et de la même cohérence au sujet de la dénomination d'autres États de la région, qu'elle abandonne la pratique qu'elle a suivie jusqu'à maintenant, et qu'elle se conforme aux dispositions pertinentes et sans équivoque de la résolution 817 (1993) du Conseil de sécurité. Quoi qu'il en soit, une mention faite à cet égard cet après-midi par le représentant de la Croatie devant le Conseil de sécurité est considérée par la délégation grecque comme un pas sur la bonne voie.

La séance est levée à 19 h 40.